

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES

SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL

B.P. 6009 - 45060 Orléans Cedex - Tél.: (38) 63.80.01

LA TAXE PARAFISCALE SUR LES GRANULATS

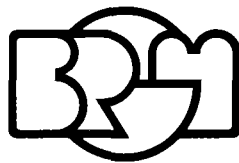
RAPPORT D'ACTIVITÉ B.R.G.M. 1980

par

G. BERTHOUMIEUX

Ingénieur en Chef

Délégué du B.R.G.M. auprès du Comité de
gestion de la taxe parafiscale
sur les granulats



Délégation taxe granulats

B.P. 6009 - 45060 Orléans Cedex - Tél.: (38) 63.80.01

Rapport du B.R.G.M.

81 SGN 358 DTG

Mai 1981

S O M M A I R E

=====

Annexes

1 - GENERALITES - RAPPEL DES TEXTES - DEFINITION DU ROLE DU BRGM	1.1, 1.2, 1.3, 1.4
2 - ORGANISATION - DEFINITION DES FONCTIONS ET FINANCEMENT	
2.1 - Gestion administrative et comptable	
2.2 - Gestion du personnel	tableau T1
2.3 - Assistance technique auprès du Comité de gestion	
2.4 - Service documentation, conseil, animation	
2.5 - Opérateurs - maîtrise d'oeuvre	
3 - RESULTATS	
3.1 - Résultats financiers	2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4
3.2 - Budget de fonctionnement 1980 - Analyse	tableaux T2, T3, T4
3.3 - Gestion administrative et comptable	
3.4 - Assistance technique permanente au Comité de gestion	tableau T5 - an. 4
3.5 - Détection, montage et suivi des opérations	5
3.6 - Opérateur, coopérateur, maître d'oeuvre	6
4 - ANALYSE DES RESULTATS - COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS	
4.1 - Gestion financière des fonds de la taxe parafiscale sur les granulats	tableau
4.2 - Gestion administrative et comptable	
4.3 - Assistance technique et administrative - Documentation conseil	
4.4 - Sur le rôle d'opérateur	
4.5 - Analyse globale de l'activité BRGM	7.1 et 7.2
5 - PREVISIONS - PLAN TRIENNAL 1982-1984	

SIGLES ET ABREVIATIONS

<i>TPFG</i>	<i>Taxe parafiscale sur les granulats</i>
<i>SGR</i>	<i>Service géologique national</i>
<i>DTG</i>	<i>Délégation de la taxe parafiscale sur les granulats</i>
<i>MAGA</i>	<i>Mission d'approvisionnement en granulats et d'aménagement qui assiste le Comité de gestion</i>
<i>ACTMCC</i>	<i>Association des centres techniques des matériaux et composants pour la construction</i>
<i>CETE</i>	<i>Centre d'études techniques de l'Équipement</i>
<i>BDPA</i>	<i>Bureau pour le développement de la production agricole</i>
<i>GEG</i>	<i>Génie géologique</i>
<i>MGA</i>	<i>Minéralogie, géochimie, analyses</i>
<i>GEO</i>	<i>Géologie</i>
<i>MAR</i>	<i>Géologie marine</i>
<i>GPH</i>	<i>Géophysique</i>

1 - GENERALITES - RAPPEL DES TEXTES - DEFINITION DU ROLE DU BRGM (Annexe 1/1-2-3-4)

Les dispositions relatives à la taxe parafiscale sur les granulats ont été mises en application au 1er juillet 1975. Les textes et circulaires s'y rapportant ainsi que la définition des objectifs et moyens à mettre en oeuvre ont fait l'objet d'un rapport 75 MTX 03 du 10 septembre 1975.

Nous rappellerons brièvement en annexe 1/1 les textes et, ci-dessous, le processus de mise en oeuvre.

L'élaboration des fiches de proposition se fait au niveau régional par les différentes instances locales ; les SGR sont appelés à y participer. Des groupes de travail informels institués par les Préfets sont amenés à donner leur avis sur ces propositions ; les fiches transmises au Comité de gestion pour décision sont soumises pour avis à un groupe de travail multidisciplinaire constitué auprès du Président. (Mission MAGA)

Le Directeur Général du BRGM ou son représentant, le Directeur du Service géologique national, fait partie du Comité de gestion ; par ailleurs, le BRGM a désigné, après accord du Président du Comité, un délégué qui assure une liaison permanente pour tous les problèmes relatifs à la taxe parafiscale ; ce délégué assiste aux séances du Comité.

Les fonds sont collectés auprès des producteurs par l'ACTMCC et versés au BRGM qui en est le gestionnaire comptable.

En exécution des textes de création et d'application de la taxe parafiscale sur les granulats (cf. annexe 1/1 décrets et arrêtés d'application), le BRGM :

1 - "reçoit et comptabilise sur un compte spécial les fonds de la taxe" (article 2 de l'arrêté A1) collectés par l'ACTMCC (article 2 de l'arrêté A2 de la même date).

2 - doit exécuter "les décisions du Comité de gestion soit directement, soit dans le cadre de contrats passés avec des personnes ou organismes chargés de l'exécution des opérations" (article 9 - Arrêté).

Parallèlement à ces fonctions statutaires qu'il ne peut déléguer, il assure par le Service géologique national :

3 - la gestion administrative du personnel affecté à cette opération (DTG)

4 - un appui technique et administratif permanent auprès du Secrétariat du Comité de gestion (DTG, MTX, ENV)

5 - un rôle opérationnel au niveau régional par les SGR, au niveau national par les départements GEG, MGA, MAR, GPH, MTX, ENV.

6 - un rôle promotionnel et de concertation d'action au niveau national (départements Matériaux - Environnement).

La DTG rattachée au Secrétariat Général du Service géologique national assure une partie de ces fonctions et en coordonne l'ensemble. Sa mission a été définie par note de service DG 80/109 du 23.12.80* qui par ailleurs précise les règles de comptabilisation des dépenses et des recettes ; elle annule la note DG 51 du 7.11.75.

* Annexe 1/4

Les renseignements concernant la partie administrative (fiche d'exécution, convention) sont assurés par le responsable, J.C. ROUSTAN ; le rôle d'animation, conseil auprès des SGR ou organismes divers par le délégué, G.L. BERTHOUMIEUX.

2.5 - OPERATEURS - MAITRISE D'OEUVRE

Dans le rôle d'opérateur, responsable d'une action, seul ou en co-traitance, le BRGM agit par ses directions régionales ; il peut la traiter seul ou en collaboration.

Le rôle de maîtrise d'oeuvre, apparu lors des opérations complexes de réaménagement pluridisciplinaires (terrassment, aménagement, engazonnement, etc.) est quelquefois confié à des SGR. L'ARAS, spécialement créé à cet effet, est dans ce domaine, plus habilité et répond à cette demande.

3 - RESULTATS

3.1 - RESULTATS FINANCIERS

Situation financière globale au 31.12.80. Mise à jour le 8.4.81
(chiffres arrondis).

Elle apparaît en résumé dans le tableau ci-après :

<u>RESSOURCES</u>	
. Produit brut de la taxe	97 354 891,94
. Pénalités	362 379,64
. Intérêts créditeurs	9 249 243,19
. Frais et agios	- 4 261,87
	<hr/>
<u>TOTAL DES RESSOURCES</u>	106 962 252,90

<u>ENGAGEMENTS DE DEPENSES</u>	
. Immobilisations et charges	7 338 045,41
De 1975 à 1979 .TTC.....	
En 1980 .HT.....	2 539 311,44
Provision Budget 1981 .HT.....	2 983 900,00
	<hr/>
Total immobilisations et charges	12 861 256,85
. Opérations	87 372 788,00
(réunions 2 à 32)	<hr/>
<u>TOTAL DES ENGAGEMENTS</u>	100 234 044,85

NON AFFECTE	6 728 208,05
-------------------	--------------

Les résultats de l'année 1980 apparaissent en encadré dans les tableaux récapitulatifs suivants (en annexe), à savoir :

Annexe 2 : Produit de la taxe sous la rubrique "recette budgétaire"

Annexe 3.1 : Engagements pris par le Comité en 1980 pour être exécutés en 1980 et au cours des années ultérieures. Il s'agit des chiffres plafonds qui peuvent être modifiés lors de l'établissement de la fiche d'exécution ce qui donne lieu à des corrections permanentes (cf. annexe 3.3).

Annexe 3.2 : Liquidations réalisées en 1980 sur des crédits engagés en 1980 et au cours des années antérieures.

Annexe 3.3 : Détail des engagements et modifications. Il s'agit :

C) des engagements décidés par le Comité en 1980 pour 1980 et les années ultérieures

A-B-D) des modifications intervenues en 1980 au niveau de la gestion, sur les engagements des années 78-79-80.

La différence C - (A + B + D) donne le total des engagements corrigés pour 1980 (TC)

Annexe 3.4 : Détail des immobilisations et charges du budget de fonctionnement (chiffres 1980 et cumulés)

Annexe 3.5 : Bilan des ressources et des charges (chiffres 1980 et cumulés). L'analyse des différents postes de cette situation amène les précisions suivantes :

Ressources

- 1) produit brut de la taxe ; il s'agit des fonds collectés par l'ACTMCC du 1er janvier au 31 décembre de chaque année et versés au BRGM ; la collecte étant faite avec un déphasage de 3 mois, le tableau annexe 2 réaffecte les recettes budgétaires aux périodes qui les ont produites (Année civile)
- 2) pénalités : il s'agit du montant des pénalités récupérées pour non versement de la taxe dans les délais prescrits
- 3) intérêts sur trésorerie disponible : les délais qui s'écoulent entre l'engagement d'une opération par le Comité et son entière liquidation entraînent des disponibilités en trésorerie qui s'ajoutent aux sommes non encore affectées par le Comité de gestion. Le BRGM, responsable des fonds a versé des intérêts jusqu'au 15 octobre 1980
- 4) frais et agios : frais bancaires incombant à ACTMCC

Charges

- 5) - d'immobilisation : elles correspondent au renouvellement de matériel de bureau
- de fonctionnement : le détail en est également donné dans le tableau annexe 3.4

6) d'opérations : il s'agit des engagements décidés par le Comité de gestion pour l'exécution des opérations (cf. annexe tableau 3.1), soit pour l'année en cours, soit pour les années à venir et corrigés pour les années écoulées.

Annexe 4 : (p.m.) tableau des états d'informatique

Annexe 5 : (p.m.) activité des "chargés de mission"

Annexe 6 : Ventilation des engagements selon les principaux opérateurs, BRGM, LCPC, CETE. Le tableau appelle les commentaires suivants :

(col. 1) total engagé par le Comité et ayant fait l'objet d'un Procès verbal

(col. 2) total attribué ayant fait l'objet d'une fiche d'exécution ou de convention et d'une notification pour exécution aux différents opérateurs

2.1 BRGM
 2.1 Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
 2.3 Autres

Annexe 7 : Représentation graphique annuelle des :

(R) Ressources, produit de la taxe et autres
 (D) Engagements du Comité sur opérations et en fonctionnement
 (L) Liquidations

Annexe 7.1 : Graphique des prestations du BRGM (1975-1980)
 et 7.2

3.2 - BUDGET DE FONCTIONNEMENT 1980 - ANALYSE

La prévision du budget 1980, décidée par le Comité en sa séance n° 27 du 19.12.79, a été modifiée pour les charges selon la décision prise par ce dernier, en sa séance n° 31 du 15.10.80. Le budget s'établit comme suit :

RESSOURCES

	<u>Prévision</u>	<u>Réalisation</u>	<u>%</u>
Solde disponible au 31.12.79	4 864 486 F	4 864 485,09	-
Produit brut de la taxe	19 000 000 F	21 159 899,26	+ 11,37
Pénalités de retard	p.m.	119 210,63	-
Intérêts et agios	2 000 000 F	2 596 482,51	+ 29,83
Totaux	25 864 486 F	28 740 077,49	+ 11,12

Le résultat global des ressources présente une augmentation de 11,12 % par rapport à la prévision initiale. Cette augmentation provient principalement :

- du produit brut de la taxe + 11,37 % (année 1981 et rappel d'arriérées antérieures)
- du versement des intérêts par le BRGM : + 29,83.

En ce qui concerne les intérêts, ceux-ci ne sont plus versés à partir de la fin du mois d'octobre 1980, à la suite d'une décision de Monsieur Directeur Général du B.R.G.M. acceptée par le Comité.

D'autre part, la taxe parafiscale sur les granulats, entrant dans le champ d'application de la TVA va permettre une récupération sensible de celle-ci sur les dépenses du budget et des opérations.

Cette mesure, connue en septembre 1980, a été mise en place au cours du dernier trimestre 1980, avec effet rétroactif au 01.01.80 et a permis une substantielle économie sur les charges.

CHARGES (cf. T1 et T2)

Les prévisions budgétaires, en charge, étant prévues en TTC, pour en permettre une comparaison aisée et réelle, les dépenses ont été indiquées en TTC. Seul, le total de celles-ci est indiqué en H.T. (le détail figure dans le tableau complémentaire T3), ces dépenses sont scindées en 2 parties :

- partie recouvrement de la TPF (CTMCC)
- partie gestion administrative et financière

sur la totalité des charges de ce budget, en TTC, on peut observer un dépassement de 6,57 %.

Ce dépassement provient, selon les deux parties concernées :

- Recouvrement + 14,76 %
- Gestion A et F + 0,54 %

Le tableau T2 qui suit donne l'analyse par poste de la réalisation, en charges, de ce budget sur la valeur TTC.

A - Poste immobilisation (- 1,02 %)

Les achats de matériel amortissable ont été supérieurs à ceux prévus en ce qui concerne les CTMCC, ce dépassement est compensé par une réduction des dépenses de même nature par la gestion.

B - Fonctionnement (+ 6,67 %)

60 - Achat consommables (- 42,95 %)

Aucune dépense ne figure sous cette rubrique pour les CTMCC et semble être confondues avec les dépenses "frais de gestion"

Accroissement des dépenses en la matière en ce qui concerne les frais de gestion

61 - Frais de personnel (+ 7,38 %)

Sur ce poste, pour le recouvrement on observe une augmentation de + 15,85 %

Les dépenses de ce poste pour les frais de gestion est en très léger dépassement + 1,49 malgré une dépense en personnel extérieur plus importante que la prévision.

62 - Impôts et taxes (+ 13,66 %)

Dépenses suivant les dépenses de personnel

63 - Travaux, Fournitures, Services extérieurs (- 24,05 %)

Ce poste est en nette diminution sur la prévision qui a été établie, en particulier en ce qui concerne le "recouvrement".

Le poste gestion s'est tenu en dessous de la prévision.

64 - Transports et déplacements (+ 0,75 %)

Ce poste est en dépassement au niveau du recouvrement et se trouve presque compensé par une nette réduction au niveau gestion.

66 - Frais divers de gestion (+ 62,42 %)

Ce poste est en forte augmentation au niveau du recouvrement, peut être dû à l'incorporation de dépenses de consommables sous cette rubrique ?

L'augmentation bien que moins importante que pour le recouvrement reste quand même élevée.

Ce poste est particulièrement sensible à l'évolution des prix.

OPERATIONS (cf. Tableau T1 (C))

Le montant total des opérations engagées au cours de l'année 1980 s'élève à 17 685 387

se répartissant ainsi :

sur 1980	5 934 368,00
sur 1981	8 442 570,00
sur 1982	2 547 820,00
sur 1983 et suivantes		760 629,00

Auquel il faut appliquer les modifications intervenues en 1980 - 1 196 729 sur engagements de 1978

sur 1978	- 52 680,00
sur 1979	- 39 000,00
sur 1980	-
sur 1981	- 656,00

sur engagements de 1979

sur 1979	- 759 030,00
sur 1980	- 700 531,00
sur 1981	+ 12 000,00

sur engagements de 1980

sur 1980	+ 411 968,00
sur 1981	- 68 800,00

NON AFFECTE (cf. T1 (E))

Le non affecté est représenté par le total général des recettes,
soit 28 740 077,49

En déduisant :

- le montant HT des charges : 2 539 311,44
- le montant des opérations : 16 488 658,00 19 027 969,44

on obtient un disponible de : 9 712 108,05

- En déduisant la provision du budget 1981 (HT) 2 983 900

On dégage un montant non affecté de : 6 728 208,05

PREVISIONS ET REALISATIONS BUDGETAIRES
EN 1980

Ressources	Prévisions (1)			Réalisation		
Solde disponible au 31.12.79	4 864 486			4 864 485,09		
Produit brut de la taxe	19 000 000			21 159 899,26		
Pénalités de retard	p.m.			119 210,63		
Intérêts et agios	2 000 000			2 596 482,51		
Total des ressources	25 864 486			28 740 077,49		
Charges *	Recouvrement	Gestion	Total	Recouvrement	Gestion	Total
A - Immobilisations						
21 - Matériel de bureau	5 700	25 000	30 700	7 127,38	25 933,71	33 061,09
27 - Dépôts-Cautionnement	-	2 700	2 700	-	-	-
Total A	5 700	27 700	33 400	7 127,38	25 933,71	33 061,09
B - Fonctionnement						
60 - Consommations	11 000	6 200	17 200		9 814,19	9 814,19
61 - Personnel	810 000	1 165 000	1 975 000	939 357,34	1 182 340,00	2 120 697,34
62 - Impôts et taxes	-	12 000	12 000	-	13 639,21	13 639,21
63 - T.F.S.E.	-	110 000	110 000	-	104 894,78	104 894,78
Frais de collecte	62 000	-	62 000	25 752,94	-	25 752,94
64 - Transports déplacements	153 000	107 000	270 000	194 757,01	77 257,44	272 014,45
66 - Autres frais de gestion	48 000	64 000	112 000	95 934,55	85 967,31	181 901,86
Total B	1 094 000	1 464 200	2 558 200	1 254 801,84	1 473 912,93	2 728 714,77
Total A + B (TTC)	1 099 700	1 491 900	2 591 600	1 261 929,22	1 499 846,64	2 761 775,86
Total HT	(cf. détail tableau T2)					2 539 311,44
C - Opérations						
Engagées en 1980						17 685 387
Modification des engagements						-3 196 729
Total C						16 488 658
D - Engagement budget 1981						2 983 900,00
Total A + B + C + D						22 011 869,40
E - Disponible au 31.12.80						6 728 208,05
Total Général						28 740 077,49

(1) Prévisions selon modifications prises en séance 31

* Cf. état comparatif Prévisions TTC/Réalisations TTC Tableau T2

ANALYSE DU BUDGET 1980, EN CHARGE
ENTRE LES PREVISIONS ET LES RELISATIONS

Etat établi à partir des prévisions modifiées
selon accord du Comité en sa réunion n° 31
du 15.10.80

En T.T.C.

NATURE DES CHARGES	CTMCC			BRGM			Total		
	Recouvrement			Gestion A. et F.			Prév.	Réal.	%
	Prév.	Réal.	%	Prév.	Réal.	%			
A - Immobilisations									
21 - Mobiliers	5 700	7 127	+ 25,04	25 000	25 934	+ 3,74	30 700	33 061	+ 7,70
27 - Dépôts et Cautions	-	-	-	2 700	-	-	2 700	-	-
TOTAL A	5 700	7 127	+ 25,04	27 700	25 934	- 6,38	33 400	33 061	- 1,02
B - Fonctionnement									
60 - Consommables	11 000	-	-	6 200	9 814	+ 58,30	17 200	9 814	- 42,95
61 - Personnel	810 000	938 357	+ 15,85	1 165 000	1 182 340	+ 1,49	1 975 000	2 120 697	+ 7,38
62 - Impôts et taxes	-	-	-	12 000	13 639	+ 13,66	12 000	13 639	+ 13,66
63 - Travaux, Fournitures, services extérieurs	62 000	25 753	- 58,47	110 000	104 895	- 4,65	172 000	130 648	- 24,05
64 - Transports et déplacements	163 000	194 757	+ 19,49	107 000	77 258	- 27,80	270 000	272 014	+ 0,75
66 - Frais divers de gestion	48 000	95 935	+ 99,87	64 000	85 967	+ 34,33	112 000	181 902	+ 62,42
TOTAL B	1 094 000	1 254 802	+ 14,70	1 464 200	1 473 913	+ 0,67	2 558 200	2 728 714	+ 6,67
TOTAL A + B	1 099 700	1 261 929	+ 14,76	1 491 900	1 499 847	+ 0,54	2 591 600	2 761 775	+ 6,57

REALISATIONS BUDGETAIRES DU B.R.G.M. en 1980 H.T

N° Comptes	Désignation	Total des dépenses H.T.
	<u>IMMOBILISATIONS :</u>	
21	MAGA - Mobilier - Matériel de bureau - Aménagement	18 954,69
21	CTMCC - Mobilier - Matériel de bureau - Aménagement	6 060,70
	- Dépôt	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS	25 015,39
	<u>CHARGES :</u>	
60	MAGA - Achats	6 957,88
60	CTMCC - Achats	-
61	MAGA - Frais de personnel (Paris)	331 849,32
61	MAGA - Frais de personnel (Orléans)	748 112,00
61	MAGA - Frais de personnel (personnel extérieur)	87 056,70
61	CTMCC - Frais de personnel	797 922,92
62	MAGA - Impôts et taxes	13 753,21
63	MAGA - Travaux, Fournitures, services extérieurs	105 146,25
63	CTMCC - Travaux, Fournitures, services extérieurs	24 393,05
64	MAGA - Transports et déplacements	76 273,77
64	CTMCC - Transports et déplacements	165 420,69
66	MAGA - Frais divers de gestion	74 743,80
66	CTMCC - Frais divers de gestion	82 666,46
	TOTAL CHARGES	2 514 296,05
	TOTAL GENERAL	2 539 311,44

3.3 - GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

1 - Administrative

L'activité s'est manifestée :

- en amont des décisions du Comité (groupe de travail au Secrétariat du Comité Paris)
- en aval (groupe Orléans)

A PARIS

En 1980 ce secrétariat a :

- enregistré une centaine de fiches de proposition émanant de différents organismes régionaux ou nationaux pour les études à caractère général
- préparé pour les transmettre au groupe consultatif informel de la MAGA* (10 personnes) et pour les 5 séances dans l'année 1980
10 x 20 x 5 = 1 000 fiches dossiers
- préparé pour les transmettre au Comité (15 personnes) et pour les 5 séances de 1980 ; 15 x 20 x 5 = 1 500 fiches dossiers

Cette activité représente la préparation de 2 500 fiches dossiers.

Le Comité au cours de ces 5 séances a pris des décisions d'engagement : 83 opérations ; le nombre d'opérations lancées s'élève donc à 492 au 30.12.80.

Après l'établissement des 5 procès-verbaux de séances et des 83 lettres de décision aux bénéficiaires des opérations, le Secrétariat a procédé à la ventilation technique de ces actions, par objectif sur le registre ouvert à cet effet ; parallèlement à cela l'inscription des rapports et résumés d'opérations terminées a également été porté sur ce registre.

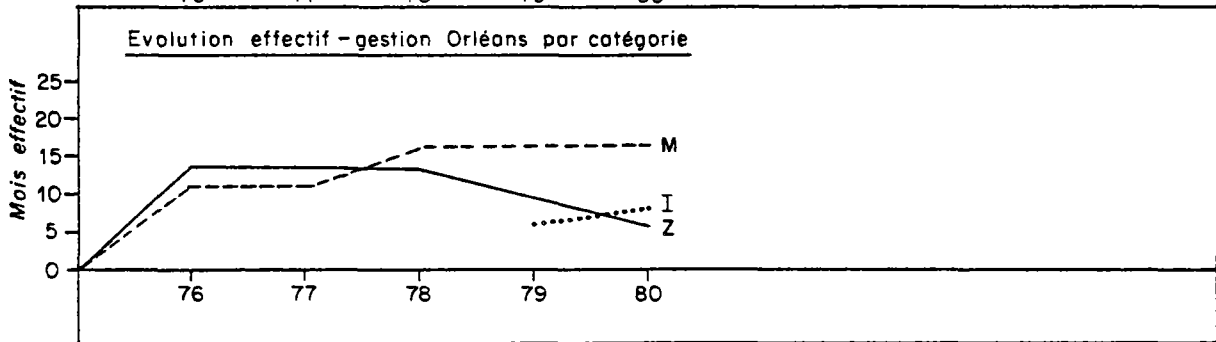
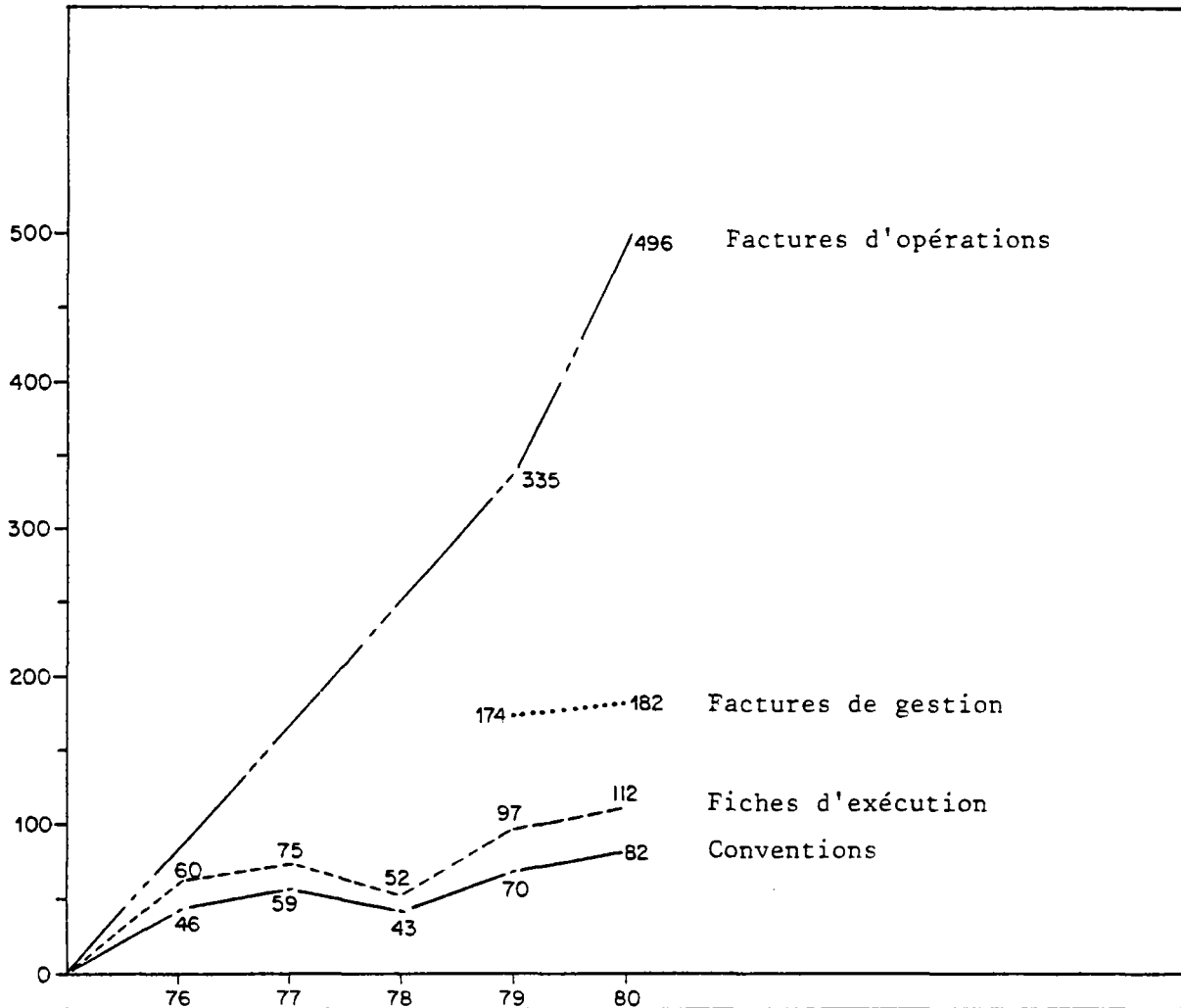
A ORLEANS (cf. tableau d'activité)

La ventilation de l'activité s'établit comme suit :

- au niveau du délégué : participation à toutes les séances de la MAGA (12 environ) et aux séances du Comité (6 par an),
: préparation du budget, suivi des opérations, relance
- dans le domaine administratif : contrôle de 112 fiches d'exécution (contre 52 en 1978)
: préparation de 82 conventions (contre 43 en 1978)
- dans le domaine financier :
recettes : réception et ventilation de 20 ordres de recettes (11 en 1979)
dépenses : au titre du budget, paiement de 182 factures (174 en 1979)
: au titre des opérations, 496 règlements (335 en 1979)
(cf. graphique d'évolution)

* MAGA (Mission pour l'approvisionnement des granulats et aménagement)

EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE



- Nombre fiches exécution suivies
- .-.-.-.- Nombre conventions établies
- · — · — · Nombre paiement effectués sur les opérations
- Paiement factures fournisseurs et divers sur budget fonctionnement

3.4 - ASSISTANCE TECHNIQUE PERMANENTE AU COMITE DE GESTION

La DTG assure au Comité de gestion une assistance technique permanente par une fiche d'opérations dont le montant est décidé annuellement par le Comité de gestion.

De 1976 à 1981 les montants attribués ont été les suivants :
(1976 : 424 KF, 1977 : 470 KF, 1978 : 480 KF, 1979 : 610 KF, 1980 : 490 KF, 1981 : (projet).

En 1980, cette assistance s'est manifestée par des prestations à l'intérieur du BRGM par les départements MTX, ENV, MGA, DAG : 430 KF et à l'extérieur par le LCPC : 60 KF.

Pour le BRGM, le domaine d'activité et les prestations correspondantes sont les suivants :

<u>Désignation</u>	<u>Montant arrondi</u>	
- volet 1 - documentation et information (MTX, DTG)	170	
- volet 2 - appui technique (DTG, MTX, ENV)	150	
- volet 3 - mise en informatique des éléments financiers de la TPF (DTG, DPAI)	77 + 33	60
- volet 4 - fichier national des carrières		
	<hr/> 430	<hr/> 490

Le détail est donné ci-dessous :

Volet I

- rassemblement de la documentation relative aux granulats (revues de presse, journaux spécialisés)
- sélection d'articles
- montage et édition de 3 numéros trimestriels de "Panorama des granulats"

Volet II

- par MTX - enregistrement et classement de 43 rapports d'opération
- tenue et mise à jour du catalogue
- établissement de 40 résumés d'opérations (MTX et ENV)
- consultation pour avis sur fiches de proposition (110) et fiches d'exécution
- synthèse des résultats de 1979 pour la préparation du rapport annuel du Comité
- études ponctuelles :
 - . règlement des opérations CAPI
 - . note technique pour la préparation du décret d'extension de la TPF
 - . mission d'étude technique à Lons-le-Saunier et Dijon
 - . autres missions, réunions, notes diverses.

Volet III

Amorcé en 1979 en liaison avec DPAI/DI, ce traitement a été mis au point en 1980 ; il sera opérationnel en 1981.

Prestations DTG :

- établissement des bordereaux de mise à jour des données de la TPF traitement par informatique
- mouvement d'opérations
- paiement

Les résultats se retrouvent dans les tableaux ci-dessous :

- Code 810 axé principalement sur le financement ; le co-financement, les liquidations par an, par séance, par opérateur ...
- Code 820 axé principalement sur la répartition de ces sommes engagées par objectif (ressources, aménagement, études de nuisances)
- Code 830 donnant la ventilation de ces engagements par région, département la ventilation et l'état d'avancement des opérations par région et département.
- un état récapitulatif portant les différentes entrées est donné en annexe 4.2

Volet IV

Il a porté sur le fichier national des carrières par une participation en personnel pour la préparation des bordereaux et la saisie des données dans les différentes Directions Interdépartementales de l'Industrie.

3.5 - DETECTION, MONTAGE et SUIVI des OPERATIONS

Cette mission est assurée par des chargés de mission (agents BRGM) placés auprès du Président du Comité de gestion ; ils agissent autant dans le domaine des ressources-contraintes que dans celui des aménagements avec toutefois une certaine spécialisation de M. D. BAUDRY, géologue pour les ressources-contraintes et de M. B. LUCIEN-BRUN, ingénieur géographe pour les aménagements.

Au cours de l'année 1980 leur activité a évolué d'une manière différente :

- pour les ressources-contraintes, elle a été axée sur des études de grande envergure à caractère inter-régional portant sur l'ensemble du fleuve, ex. : Dordogne, Loire, Garonne, Adour, avec l'étude des retombées départementales dans laquelle des bilans ressources-besoins ont été entrepris (Tarn, Ariège, Aveyron)
- pour les aménagements tout en poursuivant le travail déjà entrepris et mis au point pour les opérations classiques (caractère écologique, sportif, loisir, détente) ils se sont développés dans les opérations à caractère agricole pour la remise en état des sols et forestier pour le reboisement ; une dizaine d'actions sont actuellement en cours.

Le domaine des carrières alluvionnaires déjà connues et traitées laisse peu à peu la place au domaine des carrières à flanc de coteau (roches massives) qui présentent beaucoup plus de difficultés et les résultats de quelques essais effectués n'ont guère été satisfaisants.

L'éventail de toutes ces opérations données dans le tableau en annexe traitées dans le domaine des aménagements a permis d'apporter de nombreux éléments à la photothèque et à la diathèque montées au Secrétariat du Comité.

Le montant global des prestations correspondantes se ventile comme suit :

Personnel	472 000
Transports-déplacements	196 000
	<hr/>
	668 000

3.6 - OPERATEUR, COOPERATEUR, MAITRE D'OEUVRE

Au cours de l'année 1980, l'activité du BRGM en qualité d'opérateur ou co-opérateur apparaît dans le tableau ci-après qui par ailleurs reprend les résultats globaux des années précédentes 1975 à 1980 en distinguant :

col. 1 - le nombre partiel et total d'opérations décidées par le Comité

col. 2 - le nombre d'opérations auxquelles a participé le BRGM (seul et en co-opération)

col. 3-4 - la ventilation des opérations
 (S) BRGM (seul) par objectif 4.a, 4.b, 4.c, 4.d
 (C) BRGM en co-opération

col. 5-6 - le montant des prestations correspondant

. au BRGM (seul et en coopération)

. aux organismes sous tutelle du Ministère de l'Equipement et du Cadre de Vie et de l'Environnement (CETE, LCPC, LRPC,..)

	1		2 Total BRGM	3 BRGM	4 Ventilation de (2) par objectif					5 Montant KF BRGM	6 Opération KF P. et Ch.
	Nb d'opérations TFPG				Res.	Nuis	Et.	Tvx	AT		
	partiel	cumulé									
1975	26	26	20	(S) 13 (C) 7	8 5		3 2		2 -	1 560	460
1976	90	116	43	(S) 18 (C) 25	8 25	2	6		2	2 858	3 150
1977	79	195	30	(S) 21 (C) 9	16 8	1	1 1	1	2	3 706	1 607
1978	118	313	54	(S) 34 (C) 20	8 17	3 0	13 3	8 0	2	7 862	2 450
1979	95	408	35	(S) 15 (C) 20	2 9	1 2	2	10 7	2 -	5 184	2 878
1980	83	491	18	(S) 8 (C) 10	2 8	1 1	1 1	2 0	2	2 350	* 1 618

* Chiffre provisoire (S) Seul (C) Co-opération AT Assistance technique

Pour 1980 cette activité s'est manifestée de la manière suivante :

- Dans le domaine des ressources l'opération "Fleuve Loire" a suscité des études de bilan ressources-besoins réalisées par les SGR AUVERGNE, CENTRE et PAYS DE LOIRE, études conduites pour la plupart avec la participation des CETE homologues de la région.

En Auvergne ces études ont été doublées de schémas d'aménagement de gravières et de recherche de matériaux de substitution. Par ailleurs MTX a participé à une étude de base sur les possibilités d'utilisation des granulats calcaires pour le béton.

Une activité restreinte a été développée dans le domaine hydrogéologique et dans celui des nuisances ; il faut souligner la préparation active par les départements ENV et MGA d'une fiche de proposition sur l'étude des poussières dont le financement n'a pas été encore ouvert.

- Dans le domaine des aménagements, quatre opérations seulement ont été confiées à l'ARAS dont deux de travaux de réaménagement et deux à caractère d'inventaire et d'information (plaquette sur les zones de détente et loisirs).

Rappelons que DTG en liaison avec MTX et ENV a exécuté son programme d'assistance technique et de lancement et montage d'opérations par l'intermédiaire des chargés de mission.

Au plan financier le montant des engagements pour 1980 correspondant à ces décisions s'établit comme suit, à savoir :

a) total engagé par le Comité au titre des opérations	18 029 KF
b) montant réparti au 31.12.80 (document d'exécution signé soit 46 % de a)	8 292 KF
c) attribué au BRGM soit 13 % de a)	2 350 KF

Les résultats cumulés de 1975 à 1980 avec la ventilation des différents opérateurs apparaissent ci-après (page 20).

ETAT DES ENGAGEMENTS CUMULES
au 31.12.80

(cf. tableau de répartition par Comité - annexe 6.1)

1 - Montant initial des engagements	91 320 332
2 - Modifications	- 3 947 544
3 - Montant des engagements corrigés (1 - 2)	87 372 788
4 - Engagements non encore affectés	- 13 537 579
5 - Engagements attribués (3 - 4)	73 835 209

	Détail de 5	% sur 3	% sur 5
A - BRGM (ARAS - SGN - SGR)	23 523 165	26,92	31,86
B - Ponts et Chaussées (LCPC-LRPC- CETE-LRE)	12 165 327	13,92	16,48
C - Autres	38 146 717	43,66*	51,66*
D - Non affectés	13 537 579	15,50	
		<hr/> 100,00	<hr/> 100,00

Détail de C

CTGREF	339 000	0,39	0,46
Communes	14 307 310	16,37	19,38
Départements	1 242 588	1,42	1,68
Universités	458 900	0,53	0,62
BDPA	2 007 930	2,30	2,72
UNICEM	1 358 268	1,55	1,84
SOGREAH	961 800	1,10	1,30
CNEXO	835 000	0,96	1,13
URPG	222 890	0,26	0,30
GEOCONSULT	379 695	0,43	0,51
FSA	1 320 000	1,51	1,79
Petits divers	14 713 336	16,84	19,93
	<hr/> 38 146 717	<hr/> 43,66*	<hr/> 51,66*

4 - ANALYSE DES RESULTATS - COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

4.1 - GESTION FINANCIERE DES FONDS DE LA TAXE PARAFISCALE SUR LES GRANULATS

Ressources

Le tableau du § 3.2 fait apparaître, pour les "Ressources", une augmentation des réalisations supérieures aux prévisions de 11,12 %.

Cette rubrique comprend 3 parties :

- a) Produit de la collecte sur la production de l'année
- b) Produit des arriérés sur les années ultérieures
- c) Intérêts sur la trésorerie disponible

En fait, la cause de cette augmentation est la résultante de ce qui suit :

- pour a) - 9,20 % donc diminution de production
- pour b) + 205 % soit très forte activité des contrôleurs pour faire rentrer les arriérés

Opérations

Compte tenu des modifications intervenues au cours de 1980, le rapport Engagements/Ressources $\frac{E}{R} = 85\%$ est en nette diminution par rapport à 1979 (102 %) et à la moyenne générale 82 %, ce qui a pour effet d'augmenter la somme non engagée et de gonfler anormalement la trésorerie.

Au niveau des liquidations par contre, les rapports Liquidations/Engagements (L/E) et Liquidations/Ressources (L/R) sont favorables puisqu'ils passent de :

- 59 à 92 % pour L/E
- et 59 à 69 % pour L/R

ils traduisent un effort dans la rapidité de réalisation après décision marquant une meilleure rentabilisation des fonds de la taxe. L'évolution de ces différents rapports depuis l'origine est donnée dans le tableau ci-dessous :

	1	2	3	4	5	6	7	8
	75	76	77	78	79	80	opérations 75/80	Total moyen
au niveau des engagements								
1) Rapport <u>engagements</u> recettes	80 % ↘	72 % ↗	83 % ↗	105 % ↘	102 % ↘	85 %	82 %	94
au niveau des liquidations								
2) Rapport <u>liquidation</u> engagements		26 % ↗	45 % ↗	56 % ↗	59 % ↗	92 %	54 %	
3) Rapport <u>liquidation</u> recettes	13,6 % ↗	18,80 % ↗	37,91 % ↗	54 % ↗	59 % ↗	69 %	44 %	58

Le coefficient moyen d'utilisation des fonds (L/R) bien qu'en progression lente reste à une valeur moyenne faible (%) pour les opérations proprement dites.

Le processus de lancement pour l'exécution des décisions reste lourd et le BRGM chargé de l'exécution ne peut maîtriser seul cette action ; il est entièrement subordonné à l'activité du Service chargé du contrôle (DII principalement, DDE et DDA).

4.2 - GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

4.2.1 - Gestion administrative

Le tableau ci-devant (chapitre 3.3) fait apparaître dans la partie supérieure un très net développement de l'activité de gestion (budget et opérations). Par contre la partie inférieure relative au personnel d'exécution est en nette diminution pour la partie d'encadrement Z.

Le processus administratif (préparation des documents d'exécution) est actuellement rodé mais le circuit reste alourdi par une concertation régionale ou départementale et des formalités de signature en découlant, difficiles à éviter ; compte tenu de cet état de fait dans lequel le BRGM (DTG) ne peut intervenir, sur le fond, il se doit, pour assurer sa mission de le faire dans la forme en essayant de réduire les délais de ce circuit mis en place en 1975. Des propositions seront faites au § des opérations (4.4).

Par ailleurs le volume de cette gestion croît en fonction du nombre d'opérations décidées (90 environ par an) et celles terminées (50 par an) ; le volant augmente donc de 40 opérations environ par an ; le personnel est surchargé et une augmentation du temps passé par l'effectif actuel est indispensable.

Des propositions ont été faites au Comité de gestion lors de la présentation du budget 1980 ; elles ont été reconduites en attendant de nouveaux moyens financiers que devrait apporter l'augmentation de la taxe et l'extension de son assiette.

4.2.2 - Gestion comptable

Le rapprochement des situations prévisionnelles et réelles pour 1980 (en valeur TTC) cf. tableau T2 font apparaître une majoration de 6,37 % explicité en 3.2.

Ceci marque le souci de la gestion de la DTG sur les fonds qu'il maîtrise puisque ceux de la collecte sont affectés directement à la CTMCC.

Cette légère augmentation est compensée par une diminution sur le montant du budget prévisionnel calculé TTC et débité hors taxe.

En définitive par cet artifice le budget réel est inférieur au budget prévisionnel.

4.3 - ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE - DOCUMENTATION CONSEIL

L'assistance technique permanente au Secrétariat du Comité de gestion se manifeste toujours dans un cadre de routine tel que défini dans les volets 1, 2 et 3 du chapitre 3.4 ci-devant.

L'accroissement assez considérable (une centaine par an) de documents entrés en bibliothèque au département Matériaux devrait provoquer une action de réflexion justifiant un accroissement proportionnel de crédits de cette assistance technique ; or il est constaté qu'en valeur constante cette subvention diminue, ce qui par ailleurs pourrait démontrer un meilleur rendement de notre système.

L'action d'information au Comité et à l'extérieur s'est révélée incomplète ; elle sera modifiée en 1981.

L'opération de mise en informatique des éléments de la taxe parafiscale s'est avérée positive et c'est la demande de renseignements émanant de l'extérieur qui va nous permettre de sélectionner les tableaux à poursuivre et ceux à éliminer.

La mise en informatique des éléments de la taxe parafiscale sur les granulats, opération T.I.M.O.T.E. (Traitement par informatique du mouvement des opérations de la taxe et des engagements) a demandé un surcroît de travail et apporte beaucoup plus de renseignements à caractère statistique qu'il serait impossible d'avoir sans cela.

Une réflexion après un an de fonctionnement opérationnel nous permettra d'arrêter la liste des états indispensables.

4.4 - SUR LE ROLE D'OPERATEUR

L'évolution de l'activité BRGM (voir tableau du § 3.6) au cours des différentes années appelle les observations suivantes :

- la participation globale (col. 2) (seul et en co-opération) qui a connu un accroissement important en 1978 lors de la création de l'ARAS se situe maintenant à la moitié du chiffre moyen (36) soit 18 opérations par an
- les opérations ressources (col. 4.a) dont le tiers en moyenne était exécuté par le BRGM seul ont été diminuées en nombre par deux par rapport à 1977
- les opérations nuisances restent toujours peu nombreuses et sont exécutées par le BRGM et le LCPC
- les études et travaux d'aménagement peu nombreux les premières années ont marqué un accroissement important lors de la réalisation des programmes FSA (fin de programme 50 carrières) et ARAS (15 carrières). Le nombre d'opérations/travaux a suivi celui des études avec un décalage de 1 à 2 ans pour être très faible en 1980. 4 contre 19 en 1979 et 21 en 1978.

Le bilan décroissant de cette activité reflète un manque d'intérêt évident des unités du SGN ; nous en expliquerons les raisons qui sont d'ordre technique et financier.

Au plan technique :

- dans le domaine des approvisionnements, les opérations classiques de reconnaissance dans une zone connue, avec quelques sondages, d'intérêt immédiat ou à court terme arrivent à épuisement ; les actions nouvelles évoluant vers des bilans ressources-besoins-contraintes comprennent des études à caractère économique pour l'exécution desquels les SGR ne sont pas toujours préparés
- dans le domaine des aménagements, les programmes globaux lancés en 1978 touchent à leur fin et il n'y a pas eu d'actions individuelles des SGR au plan financier.

Qu'il s'agisse d'études d'aménagement ou de ressources, l'expérience de cinq années de fonctionnement a démontré que ces opérations étaient généralement déficitaires. En effet, les délais s'écoulant entre la date de dépôt de la proposition de fiche auprès du Service chargé du contrôle et celle de la notification du marché concrétisé par le versement du premier acompte sont tels que les prestations sont sous-évaluées de 10 à 30 % et quelquefois plus au moment de l'exécution.

La relance de cette activité au sein du BRGM passe par les quatre points suivants :

- A) Ressources : mise au point d'un programme type pour les nouvelles orientations
- B) Aménagement : lancement d'un nouveau programme global pour l'ARAS (ex. 15 carrières)
- C) Processus : accélération de la procédure de montage, de consultation pré-Comité et d'exécution post-Comité
- D) Coût : indexation des tarifs

A) Ressources

Une récente circulaire du Président du Comité de gestion de la taxe parafiscale sur les granulats (Réf. T1/500 du 4.03.81) souligne l'importance des études d'approvisionnement qui ont pour "finalité de déterminer, dans une zone géographique déterminée, l'intensité des tensions actuelles ou à plus long terme nées de la confrontation des besoins et des ressources, dans le but de fournir aux différents responsables les éléments d'élaboration d'une politique d'ouverture des carrières à mettre en oeuvre".

Le déroulement de ces études doit considérer 3 aspects :

- 1 - les besoins actuels et futurs
- 2 - les ressources traditionnelles et celles de substitution
- 3 - l'ensemble des contraintes

Le Comité de gestion a déjà pris l'initiative de faire effectuer des études méthodologiques sur les deux premiers points :

Réf. 6 EG 18 et 6 EG 19 actualisées depuis.

Une étude similaire est en cours pour la prise en compte des données de l'environnement (14 EG 43)

Afin de présenter au Comité de gestion des projets homogènes, la circulaire citée en référence comporte une annexe définissant les différents éléments du tableau de bord à prendre en compte.

La réalisation de ces tableaux de bord départementaux ou interdépartementaux dans certains cas comprend des études à caractère économique et technique dans lequel le BRGM doit totalement s'intégrer.

A cet effet il importe qu'une action d'information détaillée soit faite au niveau des unités du SGN intéressées par ces problèmes ; la préparation de séances avec exemples à l'appui devrait permettre de mettre sur pied des fiches d'opération type répondant au canevas donné dans la circulaire citée plus haut ; le département Matériaux devrait engager sa responsabilité dans ce domaine afin de mettre à profit l'acquit et préparer le développement de cette action.

En effet le département Matériaux est dépositaire pour le compte du Comité de tous les rapports d'opérations terminés à ce jour et cela constitue en soi une source de documents de très grande valeur qui n'est actuellement pas exploitée au niveau national. Dans l'état actuel de cette documentation, le BRGM est à même, mieux que quiconque, de conduire une réflexion de haut niveau pour aider les autorités responsables à solutionner les problèmes d'approvisionnement.

Faut-il attendre une demande du Comité dans ce sens avec prestations garanties ou proposer le fruit d'un travail BRGM sur ses fonds propres ? Il y a là une décision à prendre sachant toutefois qu'une promotion commerciale est à faire puisque les concurrents du BRGM dans ce domaine font preuve de dynamisme incontestable sans avoir les moyens de réflexion que nous détenons. A titre indicatif le secteur granulats des opérations BRGM n'occupe que 19 % des prestations générales de la taxe devançant de peu les organismes de recherche de l'Equipement (LCPC, CETE, LRPC) qui assurent 14 % de ces prestations.

Propositions

- désignation d'un "responsable coordinateur" au sein du département Matériaux pour réfléchir à ce problème en général et plus particulièrement à la préparation d'une fiche type répondant aux orientations nouvelles définies par la précédente circulaire
- au cours d'une rencontre organisée avec les SGR, information générale et particulière sur ces actions, commentaires, propositions
- maintien de contacts directs avec DTG en amont et SGR en aval pour assurer l'information, le suivi, la relance des opérations ressources

Le rôle de coordinateur des actions taxe parafiscale était, pendant les trois premières années, assuré par le Chef du département Matériaux qui était aussi gestionnaire de la taxe ; l'augmentation du volume des actions en cours et la carence de personnel ne permettraient plus d'assurer cette information interne et par ailleurs la structure actuelle ne le permet pas.

B) Aménagement

Créé en 1978 pour permettre au BRGM de compenser une baisse d'activité dans le secteur des ressources, l'ARAS né à l'occasion d'un programme FSA*50 carrières a acquis une expérience parfaitement valable au plan national dans ce domaine.

L'héritage d'une forme de prestations, difficile à fixer au départ par inexpérience, s'est traduit par un important déficit financier de cette unité au cours des années 1978 et 1979.

Toutefois, son programme global (fin de programme 50 carrières) et un nouveau programme "15 carrières" 1979 a été normalement exécuté et le bilan de gestion 1980 dans une structure modifiée s'avèrerait positif.

Compte tenu de l'expérience acquise et moyennant quelques perfectionnements dans le montage des devis demandés par le Comité de gestion, le département Environnement actuellement responsable de cette branche doit présenter un nouveau programme global (15 carrières) lui assurant un minimum de prestations pour le montage et une série d'opérations en portefeuille pour lesquelles il assurera la maîtrise d'oeuvre.

Cette formule a trouvé des échos très favorables auprès des mairies des Collectivités locales, pour le montage d'opérations complexes en co-financement et par manque de personnel à consacrer à ses activités.

La circulaire du Président citée ci-dessus donne également dans ce domaine des aménagements des orientations nouvelles et définit en annexe le canevas et les conditions de montage de ces fiches.

Propositions

- désignation d'un responsable au sein du département Environnement pour assurer l'information, le montage, le suivi et le résultat des opérations d'aménagement en général
- travail de réflexion sur les opérations sorties
- lancement d'une nouvelle opération "15 carrières"
- maintien du contact avec DTG et les SGR

C) Processus

Les fonds provenant de la taxe, disponibles en trésorerie au BRGM comprennent d'une part :

- les sommes non engagées par le Comité

d'autre part :

- les sommes engagées et non liquidées par suite des délais d'exécution

Ils représentent actuellement plus de deux ans de recettes (supérieur à 40 Millions), ce qui peut s'exprimer par un rendement de 50 % seulement des fonds de la taxe.

Sans parler de l'aspect psychologique néfaste que présente cette disponibilité, il y a un aspect technique prédominant qu'il faut résoudre puisqu'il est à l'origine de ce blocage.

Nous considérerons dans cette analyse l'amont et l'aval de la décision du Comité pour essayer de localiser les causes des délais constatés.

En amont

C'est ce caractère de concertation prévu par le législateur au moment de la mise en place du processus qui est généralement à l'origine. En effet, à partir d'une idée proposée dans le domaine des ressources ou de l'aménagement, mise dans une première forme par, généralement, les SGR, les LRE à la demande des autorités responsables (DII, DDE, DDA), c'est la DII qui a pour mission de l'instruire au niveau régional ou départemental avec le concours d'un "groupe informel" et de la présenter au Comité. Ce groupe ne peut être convoqué pour une seule opération et les délais s'accumulent.

La volonté de faire aboutir cette fiche est liée à la présence d'un responsable animateur dont l'existence passée a généralement donné des preuves mais d'une manière, hélas, trop irrégulière.

En aval

Les termes de l'arrêté désignant le BRGM comme "chargé de l'exécution" pourraient laisser penser que la DTG est entièrement responsable et libre d'actions dès la réception des décisions du Comité.

En fait le processus de lancement mis au point en 1975 prévoit que la phase "exécution" n'intervient qu'après transformation de la fiche de proposition après accord du Comité, assortie dans certains cas d'une convention classique liant le BRGM à tout partenaire.

Le déroulement des différentes phases :

- approbation du Procès-verbal du Comité : 1 mois (dont 15 jours statutaires)
- notification de la décision au BRGM et au Service chargé du contrôle :
+ 15 jours
- prise de contact du Service chargé du contrôle avec le ou les opérateurs
- préparation du projet de fiche d'exécution (+ 1 à 6 mois)
- mise au point de ce document entre DTG et Service chargé du contrôle
(+ 15 jours à 4 à 5 mois)

va s'échelonner de 1 mois 1/2 à 12 et quelquefois 18 mois sans que le Service responsable DTG puisse activer cette préparation quand elle se situe au niveau régional dans 98 % des cas.

La préparation d'un document unique d'exécution signé par le ou les opérateurs et le Service chargé du contrôle avant la présentation au Comité sous réserve de son approbation est assez tentante pour l'accélération de ce processus, elle engagerait pleinement les "acteurs" et éviterait souvent des modifications techniques au niveau de la fiche d'exécution.

Toutefois cela serait difficilement réalisable puisque toute modification de forme ou de fond du Comité remettrait en cause le processus en le compliquant et en portant un discrédit sur notre système auprès des Services chargés du contrôle et des opérateurs.

Par ailleurs dans le cas d'opérations soumises à appel d'offres (travaux d'aménagement), il faudrait passer par la procédure actuelle de signature après exécution de ces formalités, dans l'enveloppe budgétaire définie par le Comité.

Propositions

La présence de responsables animateurs auprès des Service chargés du contrôle (DII) n'a généralement pas permis d'accélérer ce processus comme on l'aurait souhaité, cela ne va qu'en s'aggravant à la suite de la réduction de leurs prestations.

Par contre l'effet des "chargés de mission" auprès du Président lorsqu'ils en avaient la charge pour le compte des Services responsables a toujours donné de bons résultats dans la limite de l'action qui leur était déléguée.

En conséquence une opération lancée en amont par le chargé de mission devrait pouvoir être poursuivie en aval de la décision du Comité par le même responsable ; ceci demanderait la présence de :

- 3 chargés de mission généralistes avec représentation géographique
- 1 spécialiste des aménagements divers
- 1 spécialiste des réaménagements agricoles

Cette formule devrait pouvoir permettre de monter et de suivre les 80 à 100 opérations réparties sur une quinzaine de régions à raison de 5 à 6 opérations par région et par an.

Le surcoût de cette mise en place porterait de 4,5 % à 10 %, les frais de lancement, de montage et le suivi des opérations en assurant, outre la représentation du Comité, une liaison permanente d'une part avec le Comité de gestion et d'autre part l'unité de gestion (DTG).

D) Coût : indexation des tarifs

Pénalités pour retard.

Cette formule de variation des prix non pratiquée jusqu'à présent est certainement pour une très large part dans le manque de motivation constaté au sein du BRGM.

Sans attendre une mise en application du système proposé qui implique des moyens financiers nouveaux et une décision du Comité, il serait opportun de présenter une formule d'indexation qui a été constatée comme indispensable. Il ne faut point ignorer qu'elle apporterait un supplément de surcoût de travail à la DTG déjà surchargée.

Par contre elle devrait être assortie en toute logique de pénalités de retard d'exécution de travaux, de remise de documents, ce qui demanderait un contrôle beaucoup plus serré, déjà difficile avec les effectifs actuels.

Le Comité doit toutefois devoir se donner les moyens de sa politique d'action pour un meilleur rendement possible des fonds qui lui sont confiés.

4.5 - ANALYSE GLOBALE DE L'ACTIVITE BRGM (cf. annexes 7.1 et 7.2)

Nous ferons successivement une analyse financière des prestations et une analyse technique.

L'analyse du montant des prestations demandées au BRGM dans le cadre de l'activité Taxe parafiscale sur les granulats sera faite ci-dessous en commentant le graphique en annexe 7-1 qui est établi en francs courants.

Précisons qu'il s'agit de sommes engagées par le Comité de gestion et qu'à l'exception des sommes à caractère budgétaire qui ont une affectation annuelle celles destinées à des opérations ont un caractère pluriannuel et à ce titre difficiles à suivre. De plus les sous-traitances ni les sommes qu'il a reçues à titre de sous-traitants ne sont point prises en considération. Exemple : les sommes accordées au BRGM au cours de l'année 1978 concernent des opérations qui ont été décidées en 1978 par le Comité mais devant être exécutées soit en 1978, soit en 1979 et 1980.

Gestion administrative et financière - collecte

Elles sont couvertes par le budget annuel et les augmentations suivantes ont été constatées :

- gestion Paris-Orléans
 - augmentation de 11,80 % de 1978/1977
 - et 19,18 % de 1979/1978
 - et 19 % de 1980/1979

- collecte des fonds
 - de 14,34 % 1978/1979
 - à 30,00 % 1979/1978

Opérations

Il faut distinguer celles gérées par la DTG (assistance technique permanente) et les chargés de mission à caractère annuel et celles exécutées par les SGR et départements à caractère annuel ou pluriannuel.

Le budget de l'assistance technique permanente est en nette régression en francs constants de 10 à 15 % par an ; il est lié à des opérations conjoncturelles : mise en place de l'informatique, du fichier des carrières, etc.

Le budget des chargés de mission à effectif constant depuis 1978 (2 ingénieurs augmentent de 18 à 19 % l'an) deux autres frais de personnel et des moyens de transport principalement.

Le budget opérations proprement dit a subi une forte augmentation en 1978 lors de la création de l'ARAS puisque en sa qualité de maître d'oeuvre il coordonnait les financements et recevait ainsi la totalité des fonds de l'opération ; ceci présentant aussi l'inconvénient d'avoir à payer des factures aux entrepreneurs sous-traitants sans avoir reçu les fonds des co-financements.

Depuis cette période 1978, les activités ressources et aménagement ont fortement diminué à la cadence de 30 à 40 % l'an.

Le chiffre de pourcentage qui apparaît sur le tableau 7.2 représente le rapport des prestations cumulées du BRGM sur le total des engagements décidés par le Comité (opérations + budget).

Après avoir remarqué une pointe en 1978 (ARAS) il régresse de 18 % en 1979 et 20 % en 1980 ; la moyenne de 5 ans de fonctionnement se situe à 32,25 % pour un objectif fixé entre 30 et 33 % par la Direction Générale à l'origine de l'opération taxe.

En fait cette régression est encore plus accentuée par les effets de l'inflation puisqu'il s'agit dans le raisonnement ci-dessus et dans le graphique de francs courants.

En conclusion c'est principalement au niveau de la fonction "opérateur" SGR-départements que se manifeste une régression importante qu'il faut enrayer ; des propositions concrètes ont été faites au § 4.4 pour une application d'un plan de relance.

5 - PREVISIONS - PLAN TRIENNAL 1982-1984

Conformément aux dispositions du décret 80/854 du 30.10.80 relatif aux taxes parafiscales, les modalités d'application concernant celle sur les granulats seront valables jusqu'au 31.12.83.

Il faut toutefois relever que la valeur de 5 centimes la tonne fixée en 1975 et non indexée à ce jour a été fortement dévaluée par l'effet de l'érosion monétaire diminuant ainsi d'une manière très sensible 60 % environ le potentiel d'action.

Les autorités responsables du Ministère, conscientes de cette "dégradation", ont préparé un projet à deux effets :

- relèvement du taux de la taxe de 5 à 20 centimes avec une première phase à 10 centimes
- extension de l'assiette de la taxe sur tous les matériaux de carrière soit environ 500 millions de tonnes

Ces nouvelles dispositions seraient valables 5 ans à compter de la date de parution des textes, ce qui prolongerait l'action jusqu'en 1987 dans l'hypothèse de signature possible en 1982. L'évolution de la taxe parafiscale sur les granulats est, par une voie de conséquence de l'activité du BRGM, est donc axée sur deux hypothèses :

- A) Statu-quo taxe à 5 centimes sur 400 Millions de tonnes, soit 20 Millions de recettes
- B) Augmentation du taux et extension de l'assiette, soit dans une première phase 10 centimes sur 500 Millions de tonnes (50 Millions de recettes)

La préparation du plan triennal BRGM est montée selon ces deux hypothèses, elle se résume en chiffres dans le tableau ci-dessous :

	1982		1983		1984	
	CAB	CAN	CAB	CAN	CAB	CAN
A	10,3	5,4	11,3	6,2	expirée	
B	16,9	9,7	23,9	13,7	26,5	15,3

CAB = Chiffre d'affaire Brut BRGM

CAN = Chiffre d'affaire Net BRGM

Dans l'hypothèse A les moyens financiers restant limités par le blocage de la taxe, il s'agit d'une faible augmentation du crédit "personnel" et des augmentations normales d'érosion monétaire sur le fonctionnement et les prestations d'assistance technique en général.

Dans l'hypothèse B les moyens financiers seraient doublés, le personnel de gestion pourrait être alors renforcé ainsi que l'assistance technique ; l'effectif des chargés de mission passerait de 2 à 5 avec les augmentations des frais de fonctionnement qui y sont attachées.

TAXE PARAFISCALE SUR LES GRANULATS

RAPPORT D'ACTIVITE B.R.G.M.

1980

Annexe 1.1

T E X T E S

Du Ministère de l'Industrie

- décret 75 327 du 5.5.75 portant création de la taxe parafiscale sur les granulats
- A1 - arrêté ministériel du 5.5.75 portant "création d'un Comité de gestion de la taxe parafiscale et modalités de gestion et d'utilisation du produit de cette taxe" J.O. du 7 mai 1975
- A2 - arrêté ministériel du 5.5.75 "fixant le montant et les modalités de recouvrement de la taxe"
- circulaire CAB/1276 MZ du 28.8.75 du Ministère de l'Industrie et de la Recherche aux préfets, relative à la mise en application des textes di-dessus
- arrêté du 21.11.1977 nommant M. GUILLAUMAT, Ingénieur Général des Mines, Président du Comité de gestion de la taxe parafiscale sur les granulats
- arrêté ministériel du 6.11.79 nommant M. M. HORGNIER, Ingénieur Général des Mines, Président de la Commission des carrières et statutairement, Président du Comité de gestion de la taxe parafiscale sur les granulats.

Du Ministère de la Qualité de la Vie

- circulaire MERU n° 156 du 12.1.76 relative aux nuisances, adressée aux préfets

Du Président du Comité

- circulaire du 17.11.75 portant commentaires sur les fiches types d'information
- circulaire T/I 94 du 18.8.76 relative au réaménagement et à l'inventaire des sites dégradés
- circulaire T/3 230 du 7.11.77 relative à certaines opérations de portée générale (FSA, 50 carrières - inventaire des sites dégradés)
- lettre TR 293 du 23.3. nommant M. BERTHOUMIEUX "Délégué du BRGM auprès du Comité de gestion"

Du B.R.G.M.

- note 396 du 5.12.75 portant sur les modalités d'organisation interne
- note de service DG n° 51 du 7.11.75 portant les modalités d'intervention BRGM : structures (définition), comptabilisation des recettes et des dépenses
- note de service DG/79/8 du 8.01.79 créant la Délégation de la taxe parafiscale sur les granulats
- note DG 80/34 du 3.4.80 confirmant M. BERTHOUMIEUX dans ses fonctions de Délégué
- note DG 80/82 du 4.09.80 portant sur la mission et l'organisation du SGN au sein du B.R.G.M.
- note DG 80/109 du 23.12.80 définissant :
 - les fonctions de la DTG
 - les règles de comptabilisation des recettes et dépenses

B.R.G.M.

Orléans, le 3 avril 1980

D.S.G.N.

NOTE DE SERVICE D.G. N° 80/34

Objet : nominations au Service géologique nationalMots-clés : Service géologique nationalTexte appliqué : note de service D.G. n° 80/33 du 3.4.80Textes modifiés : décision DG n° 22 du 4.7.77
décision DG n° 23 du 4.7.77
décision DG n° 17 du 17.5.78
NS/DG n° 79/10 du 29.01.79Date d'effet : 1er mai 19801 - Au secrétariat général

M. G. LIENHARDT, sous-directeur,	est nommé secrétaire général
M. R. PIERROT, sous-directeur,	est nommé secrétaire général adjoint
M. J. LAVIGNE, sous-directeur,	est nommé délégué aux programmes
M. R. PIERROT, sous-directeur,	est nommé délégué aux affaires administratives
M. M. TIRAT,	est nommé délégué à l'action régionale
M. G.L. BERTHOUMIEUX,	est confirmé délégué à la taxe parafiscale sur les granulats

2 - Auprès du directeur délégué

M. J. GAZEL,	est nommé directeur de la mission "coopération et formation"
M. J. GONI, sous-directeur,	est nommé conseiller du directeur délégué
M. J. MARGAT, sous-directeur,	est nommé conseiller du directeur délégué
M. C. WEBER, sous-directeur,	est nommé conseiller du directeur délégué

3 - Dans les sous-directions

M. C. MEGNIEN, sous-directeur,	est confirmé sous-directeur de la géologie
M. B. LEMAIRE, sous-directeur,	est nommé sous-directeur de l'aménagement
M. DUFFAUT	est nommé conseiller du sous-directeur de l'aménagement
M. P. SANGNIER, sous-directeur,	est nommé sous-directeur de l'énergie
M. BONNET	est nommé chef des projets hydrogéologie énergétique et stockage d'énergie
M. SOLETY	est nommé chef du projet combustibles solides
M. N., sous-directeur,	est nommé sous-directeur des matières premières

4 - Dans les unités

Tous les responsables du S.G.N. dont il n'est pas fait mention ci-après sont reconduits dans leurs fonctions.

- M. H. ASTIE, est nommé chef du département de l'Eau
M. Ph. MASURE, est nommé chef du département génie géologique
M. M. COMBE, est nommé coordonnateur interrégional et directeur du service géologique régional Aquitaine
M. H. MOUSSU, est nommé chef du bureau d'études d'aménagement à l'étranger.

Ces nominations prennent effet à compter du 1er mai 1980.
Toutefois :

- MM. MASURE et DUFFAUT prendront leurs nouvelles fonctions le 1er juillet 1980
 - M. SANGNIER prendra ses nouvelles fonctions le 1er octobre 1980
 - MM. GAZEL et LIENHARDT prendront leurs nouvelles fonctions le 1er octobre 1980.
- D'ici là, ils travaillent de concert en vue d'assurer correctement la transition et la mise en place du redéploiement du S.G.N. décidé par note de service D.G. n° 80/33 du 3.4.1980.

le Directeur général

P.H. BOURRELIER



B.R.G.M.

Orléans, le 4 septembre 1980

DG

NOTE DE SERVICE D.G. N° 80/82

Objet : mission et organisation du Service géologique national au sein du B.R.G.M.

Résumé :

1. définition des missions
2. " des domaines de compétence
3. " des domaines d'intervention géographique
4. " de l'organisation des unités du S.G.N.
5. création d'un Directoire du S.G.N.
6. organisation de l'Echelon de direction du S.G.N.
7. participation aux réunions du Directoire.

Mots clés : Service géologique national

Texte modifié : note de service DG 80/33 du 3.4.1980

Date d'effet : 1er septembre 1980

La présente note de service a pour objet de définir les missions, les domaines de compétence, les domaines d'intervention et l'organisation du Service géologique national au sein du B.R.G.M.

1. Les missions :

La mission du Service géologique national est double :

. mission publique pour l'exécution des tâches confiées par le Gouvernement dans les domaines de la recherche scientifique et dans celui du Service public ;

. mission industrielle et commerciale aussi bien pour l'exécution de travaux qui lui sont commandés par contrats que pour la prise de participation.

En outre, le Service géologique national est chargé de promouvoir les transferts de technologie vers les pays en voie de développement.

2. Les domaines de compétence :

Les domaines de compétence du Service géologique national se rapportent au domaine des sciences de la Terre et peuvent être regroupés par objectif :

- . infrastructure géologique,
- . aménagement et gestion de l'espace naturel,
- . méthodes de prospection et de valorisation des ressources du sous-sol,
- . ressources énergétiques.

3. Les domaines d'intervention géographique :

Pour les missions de nature de service public, les compétences du Service géologique national s'exercent en France métropolitaine ainsi que dans les DOM-TOM. Pour les missions de nature industrielle et commerciale, en dehors du domaine minier, les compétences du Service géologique national s'exercent dans l'ensemble des pays du Monde.

4. Organisation des unités du Service géologique national :

4.1. motivations :

L'organisation est décidée de façon à privilégier les interventions par objectif, tant en France qu'à l'Etranger ; cette organisation doit permettre de répondre aux besoins du Gouvernement français dans nos domaines de compétence, mais également permettre une valorisation de notre savoir-faire et de nos techniques.

4.2. Echelon central :

Les unités de base demeurent les départements. Ils sont regroupés au sein des quatre sous-directions correspondant aux objectifs définis dans nos domaines de compétence :

- . Sous-direction à l'aménagement (SDA) :
EAU - GEG - ENV - MTX -
- . Sous-direction à la géologie (SDG) :
GEO - MAR - BSS - DOC - EV -
- . Sous-direction à la prospection et à la valorisation (SDP) :
MIN - GMX - MGA - GIS - GPH -
- . Sous-direction à l'énergie (SDE) :

Le rôle multidisciplinaire de cette Sous-direction implique son organisation par département et par missions dans une première phase de développement :

mission évaluation des projets (MEP) - mission combustibles solides (MCS) - mission hydrogéologie énergétique (MHEN) - GTH -

4.3. Echelons régionaux :

Les S.G.R. constituent les unités opérationnelles à l'Echelon régional et sont les représentants des unités de l'Echelon central. Leur coordination est assurée au sein des C.I.R. Le Délégué à l'action régionale est leur représentant auprès du Directoire.

5. Création d'un Directoire du Service géologique national :

5.1. motivations :

L'organisation est conçue de façon à permettre aux chefs d'unités d'être en prise la plus directe possible avec la Direction du Service géologique national.

5.2. Création du Directoire :

Dans cet esprit il est institué un Directoire dont les Membres sont nommés par le Directeur général.

Le Président du Directoire reçoit pour mission de diriger l'ensemble du Service géologique national.

Le Directoire traite l'ensemble des problèmes relatifs à la bonne marche du Service géologique national. Les décisions y sont prises de façon collégiale. En cas de désaccord la décision finale revient au Président.

Chaque sous-directeur a charge de veiller à l'exécution des directives qui concernent sa sous-direction.

Le Président du Directoire a charge de veiller à l'exécution des décisions qui concernent l'ensemble du Service géologique national.

6. Organisation de l'Echelon de direction :

~~6.1. Secrétaire général (S.G.) :~~

Le Secrétaire général apporte son concours direct au Président du Directoire et le supplée en cas d'absence pour l'exécution des décisions prises en Directoire. Il assume également le secrétariat du Directoire.

6.2. Sous-direction à l'administration et au budget (SDB) :

Le Sous-directeur apporte son concours au Président en ce qui concerne la gestion d'ensemble du S.G.N. au niveau du budget, du personnel et du matériel.

6.3. Délégation aux programmes (DP) :

Le Sous-directeur, Délégué aux programmes, organise tout ce qui a trait au programme et à leur financement en liaison avec le Bureau des programmes du B.R.G.M.

6.4. Délégation de la mission internationale (DMI) :

La Délégation de la mission internationale comprend une mission de coopération scientifique internationale et le Service de formation-coopération.

6.5. Bureau des offres et des contrats (BOC) :

Il est créé un Bureau des offres et des contrats chargé d'aider les unités dans leur activité commerciale et de suivre l'ensemble de cette activité.

6.6. Délégation à l'action régionale (DAR) :

La Délégation à l'action régionale coordonne l'ensemble de l'activité des S.G.R.

6.7. Agence des interventions à l'Etranger (AGE) :

L'Agence des interventions à l'Etranger mène avec les départements de l'Aménagement leurs actions à l'Etranger. En outre, elle aide les unités du S.G.N. à promouvoir et à commercialiser leurs produits à l'Etranger.

~~6.8. Délégation à la taxe parafiscale sur les granulats (DTG) :~~

~~La Délégation à la taxe parafiscale sur les granulats est rattachée au Secrétariat général.~~

7. Participation aux réunions du Directoire :

Outre les Membres du Directoire,

le Secrétaire général, le Sous-directeur à l'administration et au budget, le Responsable de la Délégation de la mission internationale participent aux réunions du Directoire.

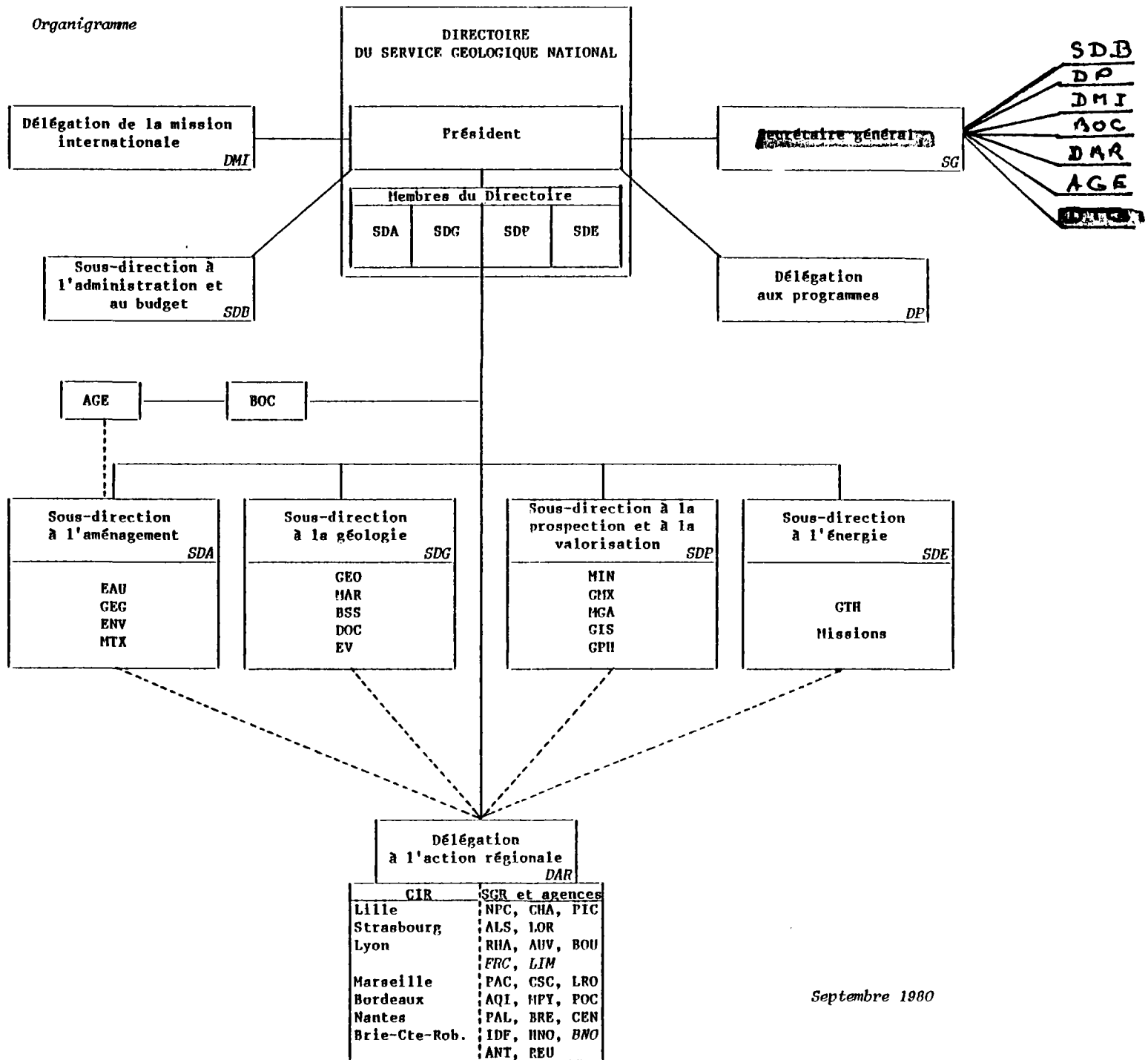
Peuvent en outre assister aux réunions du Directoire les personnes convoquées en tant que de besoin par le Président du Directoire.

le Directeur général

P.H. BOURRELIER



Organigramme



Septembre 1980

SGN/DTG

NOTE DE SERVICE DE LA DIRECTION GENERALE N° 80/109Objet : Définition des :

- . fonctions de la DTG (Délégation à la taxe parafiscale sur les granulats).
- . règles de comptabilisation des recettes et dépenses afférentes à la taxe.

Motivation : Rappel du rôle de la DTG

Intégration des fonds de la taxe parafiscale sur les granulats dans le système financier comptable du BRGM

Mot-clé : Taxe parafiscale sur les granulatsTexte remplacé : Note DG n° 51 du 7.11.75Date d'effet : Date de signatureI - MISSION DE LA DELEGATION A LA TAXE PARAFISCALE SUR LES GRANULATS

La Délégation à la taxe parafiscale sur les granulats (D.T.G.) créée par note de service DG 79/8 du 8.1.79 assure :

- d'une manière générale, la liaison entre le Comité de gestion et le BRGM
 - d'une manière particulière, dans le cadre des objectifs de cette taxe les trois fonctions suivantes :
- 1 - Gestion du personnel travaillant soit à Orléans, soit à Paris sous l'autorité directe du Secrétaire du Comité de gestion (personnel administratif, secrétariat, chargés de mission et toute autre cellule technique créée ou à créer...)
 - 2 - Gestion administrative et financière portant principalement sur les opérations suivantes :
 - suivre la bonne exécution des opérations de collecte de la taxe et, en liaison avec l'Agence comptable, assurer les relations nécessaires avec l'organisme collecteur ;
 - gérer, au niveau national, les crédits affectés à l'ensemble des opérations d'études (ressources, nuisances, aménagement) et de travaux correspondant ;

- préparer le budget de fonctionnement du Comité de gestion et veiller à son exécution notamment en contrôlant les dépenses et en autorisant leur règlement ;
- préparer à la demande du Comité, les situations mensuelles ou périodiques de recettes et de dépenses ;
- élaborer les contrats d'exécution avec les opérateurs, B.R.G.M. et autres, en assurant le contrôle administratif et financier desdits contrats.

3 - Assistance technique au Secrétariat du Comité de gestion

- soit directement,
- soit par la coordination de toutes les prestations demandées à ce titre au BRGM (préparation, transmission des ordres de service aux unités intéressées, et suivi).

II - COMPTABILISATION DES RECETTES ET DEPENSES AFFERENTES A LA TAXE

Pour tenir compte des observations de la Cour des Comptes et conformément à l'article 2 du décret n° 75.327 du 5 mai 1975, les opérations relatives à la gestion de la taxe parafiscale sur les granulats sont, à compter du 1er août et avec effet du 1er janvier 1980, intégrées dans la comptabilité du B.R.G.M. et suivies, en comptabilité analytique, de manière distincte.

A cet effet, il est ouvert, en comptabilité analytique, un compte de prix de revient 93 072 00004 intitulé "Produit de la taxe parafiscale sur les granulats".

Ce compte fonctionne dans les conditions ainsi définies :

- 1 - A son crédit, il enregistre, au fur et à mesure, le montant, hors taxe, des recettes provenant de la taxe parafiscale sur les granulats, reversées par l'Association dénommée "Les Centres Techniques des Matériaux et Composants pour la Construction" (C.T.M.C.C.), le montant de la T.V.A. destiné à être reversé au Trésor Public étant consigné dans un compte 43, conformément aux dispositions du plan comptable général.
- 2 - A son débit, il constate toutes les dépenses exposées par le B.R.G.M. au titre de la taxe sur les granulats, à savoir :
 - a) les achats d'équipement amortissable pour leur valeur d'acquisition, y compris les frais annexes ;
 - b) les locations de locaux, charges locatives et frais s'y rapportant ;
 - c) les locations de matériel et d'équipements facturées par des tiers ;
 - d) les menues dépenses réglées par la régie créée spécialement pour la taxe ;

- e) la rémunération de C.T.M.C.C. pour les frais de collecte, les achats d'équipement, les frais de fonctionnement présentés par cet organisme ;
- f) les versements faits à des tiers pour l'exécution des contrats qui leur sont confiés ;
- g) les dépenses exposées par le B.R.G.M. lui-même pour la prestation de personnel chargé du suivi administratif et financier des opérations de la taxe ainsi que les études et travaux qui lui sont confiés par le Comité.

En fin d'exercice la partie non utilisée des fonds provenant de la taxe représentée par le solde du compte de prix de revient 93 072 00004 sera constatée au crédit du compte 475 "Produits perçus ou comptabilisés d'avance" et le total des opérations de recettes et de dépenses de l'année donnera lieu à l'établissement d'un compte d'exploitation générale qui sera présenté, par nature de charges et de produits, selon les règles prescrites par le plan comptable général.

Pour être admises en paiement par l'Agence comptable, toutes les dépenses énumérées ci-dessus à l'exception de celles visées en "g", doivent être appuyées des factures de fournisseurs ou prestataires de services émises à l'encontre du B.R.G.M., dûment revêtues du visa du Secrétaire du Comité de gestion et du Délégué du B.R.G.M. auprès du Comité de gestion de la taxe parafiscale sur les granulats ainsi que du service de l'ordonnancement. Les documents présentés pour mise en paiement seront numérotés de manière ininterrompue par la D.T.G. pour les dépenses visées en a, b, c et e ci-dessus.

Le Directeur Général

P.-H. BOURRELIER

PRODUIT BRUT DE LA TAXE
Situation au 31.12.1980

RAPPORT D'ACTIVITE B.R.G.M.
1975 à 1980
Annexe 2

(en francs)

ANNEES	PRODUIT PAR ANNEE CIVILE	PRODUIT TRIMESTRIEL		RECETTES BUDGETAIRES*
		3ème trimestre 4ème trimestre	4.322.153,77 4.471.359,83	
1975	8.793.513,60	3ème trimestre 4ème trimestre	4.322.153,77 4.471.359,83	3.573.359,71
1976	19.114.771,93	1er trimestre 2ème trimestre 3ème trimestre 4ème trimestre	4.422.626,08 5.209.629,14 4.814.640,27 4.667.876,44	16.604.952,05
1977	18.463.021,02	1er trimestre 2ème trimestre 3ème trimestre 4ème trimestre	4.432.882,85 4.945.717,07 4.578.925,08 4.505.496,02	18.488.529,12
1978	18.275.810,29	1er trimestre 2ème trimestre 3ème trimestre 4ème trimestre	3.890.210,25 5.016.255,16 4.655.797,01 4.713.547,87	18.120.038,73
1979	18.738.374,32	1er trimestre 2ème trimestre 3ème trimestre 4ème trimestre	5.833.911,20 5.078.636,25 4.898.818,03 4.927.008,84	19.408.113,07
1980	13.969.400,78	1er trimestre 2ème trimestre 3ème trimestre 4ème trimestre	4.437.347,34 5.150.197,93 4.381.581,22 274,29	21.159.899,26
	97.354.891,94	TOTAL 1975 à 1980	97.354.891,94	97.354.891,94

* Fonds collectés par les CTMCC du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

ENGAGEMENTS DE DEPENSES SUR LES OPERATIONS
ET LIQUIDATIONS AU 31.12.1980

RAPPORT D'ACTIVITE
B.R.G.M.
DE 1975 à 1980 en FRANCS

Annexe 3.1

ENGAGEMENTS PRIS	Sur 1975	Sur 1976	Sur 1977	Sur 1978	Sur 1979	Sur 1980	Sur 1981	Sur 1982	Sur 1983 et 1984	TOTAL
en 1975	480.000	1.849.000	60.000							2.389.000
en 1976		6.281.835	4.735.251	291.000	60.350					11.368.436
en 1977			5.766.730	6.986.030	1.467.600	460.100	55.000			14.735.460
en 1978				9.403.213	8.004.161	950.500	239.344			18.597.218
en 1979					8.694.300	12.174.119	1.100.200	145.000	140.500	22.254.119
en 1980						6.346.336	8.373.770	2.547.820	760.629	18.028.555
TOTAL	480.000	8.130.835	10.561.981	16.680.243	18.226.411	19.931.055	9.768.314	2.692.820	901.129	87.372.788

Annexe 3.2

LIQUIDATIONS	Sur 1975	Sur 1976	Sur 1977	Sur 1978	Sur 1979	Sur 1980	Sur 1981	Sur 1982	Sur 1983 et 1984	TOTAL
en 1975										
en 1976	177.000	1.990.375								2.167.375
en 1977	175.000	3.667.790	2.143.405							5.986.195
en 1978	46.000	1.301.105	4.191.330	3.525.200						9.063.635
en 1979		763.465	2.094.494	7.560.816	2.650.089	158.465	28.900 ¹			13.256.229
en 1980	24.400	61.600	650.856	3.224.076	8.308.213	4.354.485	9.682 ²	-	-	16.633.312
TOTAL	422.400	7.784.335	9.080.085	14.310.092	10.958.302	4.512.950	38.582	-	-	47.106.746

1. paiement par anticipation en 1979 sur l'année 1981 = 28.900 francs réunion 22

2. paiement par anticipation en 1980 sur l'année 1981 = 9.682 (5.882 francs réunion 14 + 3.800 réunion 22).

ENGAGEMENTS ET MODIFICATIONS
SUR LES OPERATIONS

MODIFICATIONS										TOTAL
ANNEES DE REFERENCE	ANNEES	Sur 1976	Sur 1977	Sur 1978	Sur 1979	Sur 1980	Sur 1981	Sur 1982	Sur 1983 et 1984	
en 1975	1979 1980	- 195.000 <u>- 195.000</u> 0								- 195.000 <u>- 195.000</u> 0
en 1976	1979 1980	- 239.700 <u>- 239.700</u> 0	- 175.609 <u>- 175.609</u> 0							- 415.309 <u>- 415.309</u> 0
en 1977	1979 1980		- 413.270 <u>- 413.270</u> 0	- 89.950 <u>- 89.950</u> 0	- 86.400 <u>- 86.400</u> 0	- 24.900 <u>- 24.900</u> 0	- 9.000 <u>- 9.000</u> 0			- 623.520 <u>- 623.520</u> 0
en 1978	1979 1980			- 1.038.407 <u>- 1.091.087</u> - 52.680	- 368.789 <u>- 407.789</u> - 39.000	- 83.500 <u>- 83.500</u> 0	- <u>- 0.656</u> - 0.656			- 1.490.696 <u>- 1.583.032</u> - 92.336 (A)
en 1979	1979 1980				+ 10.560 <u>- 748.470</u> - 759.030	- 36.750 <u>- 737.281</u> - 700.531	- <u>+ 12.000</u> + 12.000	- <u>-</u> -	- 0.100 <u>- 0.100</u> 0	- 26.290 <u>- 1.473.851</u> - 1.447.561 (B)
en 1980	1980 1980	Engagements Modifications				+ 5.934.368 <u>+ 411.968</u> + 6.346.336	+ 8.442.570 <u>- 68.800</u> + 8.373.770	+ 2.547.820 <u>-</u> + 2.547.820	+ 760.629 <u>-</u> + 760.629	17.685.387 (C) <u>+ 343.168 (D)</u> 18.028.555
(C)-total des engagements pris en 1980 sur 1980 et sur les années ultérieures = + 17.685.387 (C)										
(A) (B) (D)-total des modifications intervenues au cours de l'année 1980 : en 1978 - 92.336 (A) - 1.196.729 en 1979 -1.447.561 (B) en 1980 + 343.168 (D)										
Total des engagements corrigés TC + 16.488.658										

IMMOBILISATIONS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Annexe 3.4

	1975 à 1979 T.T.C				1980				TOTAL 1975 à 1980			
	TOTAL	GESTION		COLLECTE	TOTAL	GESTION		COLLECTE	TOTAL	GESTION		COLLECTE
		B.R.G.H.	AUTRES CHARGES	CTMCC		B.R.G.H. (H.T.)	AUTRES CHARGES (TTC)	CTMCC (TTC)		B.R.G.H.	AUTRES CHARGES	CTMCC
A - IMMOBILISATIONS												
21 - MOBILIER-MATERIEL DE BUREAU	147.268,67	-	90.576,77	56.691,90	33.061,09	-	25.933,71	7.127,38	180.329,76	-	116.510,48	63.819,28
21 - FRAIS lex ETABLISSEMENT ET AMENAGEMENT	51.458,87	-	812,04	50.626,83	-	-	-	-	51.458,87	-	812,04	50.626,83
27 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	15.000,00	-	15.000,00	-	-	-	-	-	15.000,00	-	15.000,00	-
TOTAL A	213.727,54	-	106.408,81	107.318,73	33.061,09	-	25.933,71	7.127,38	246.788,63	-	132.342,52	116.446,11
B - CHARGES ET FONCTIONNEMENT												
60 - CONSOMMATIONS	87.791,90	9.560,39	21.588,49	56.643,02	9.814,19	5.779,74	4.034,45	-	97.606,09	15.340,13	25.622,94	56.643,02
61 - PERSONNEL	5.286.822,07	2.991.597,93	27.162,81	2.268.061,33	2.120.697,34	1.079.961,32	102.378,68	938.357,34	7.407.519,41	4.071.559,25	129.541,49	3.206.618,67
62 - IMPOTS ET TAXES	53.889,43	53.889,43	-	-	13.639,21	13.639,21	-	-	67.528,64	67.528,64	-	-
63 - TRAVAUX, FOURNITURES SERVICES EXTERIEURS ET FRAIS DE COLLECTE CTMCC	704.164,51	-	512.491,39	191.673,12	130.647,72	-	104.894,78	25.752,94	834.812,23	-	617.386,17	217.426,06
64 - FRAIS DE DEPLACEMENT	645.165,99	36.179,14	132.227,67	476.759,18	272.014,45	14.709,85	62.547,59	194.757,01	917.180,44	50.888,99	194.775,26	671.516,19
66 - AUTRES FRAIS DE GESTION	346.483,97	25.746,25	221.842,77	98.894,95	181.901,86	6.122,32	79.844,99	95.934,55	528.385,83	31.868,57	301.687,76	194.829,50
TOTAL B TTC	7.124.317,87	3.116.973,14	915.313,13	3.092.031,60	2.728.714,77	1.120.212,44	353.700,49	1.254.801,84	9.853.032,64	4.237.185,58	1.269.013,62	4.346.833,44
TOTAL A + B TTC =	7.338.045,41	3.116.973,14	1.021.721,94	3.199.350,33	2.761.775,86	1.120.212,44	379.634,20	1.261.929,22	10.099.821,27	4.237.185,58	1.401.356,14	4.461.279,55
TOTAL A + B H.T. =					2.539.311,44				9.877.356,85			

RESSOURCES ET CHARGES

RAPPORT D'ACTIVITE B.R.G.M.
1975 à 1980
Annexe 3.5

	TOTAL 1975 à 1979	1980	TOTAL GENERAL
<u>RESSOURCES</u>			
(1) Produit brut de la taxe	76.194.992,68	21.159.899,26	97.354.891,94
(2) Penalités	243.169,01	119.210,63	362.379,64
(3) Intérêts sur trésorerie	6.651.592,43	2.597.650,76	9.249.243,19
(4) Frais et Agios	- 3.093,62	- 1.168,25	- 4.261,87
TOTAL	83.086.660,50	23.875.592,40	106.962.252,90
<u>CHARGES</u>			
(5) Immobilisations	213.727,54	25.015,39 HT	238.742,93
(5) Fonctionnement	7.124.317,87	2.514.296,05 HT	9.638.613,92
Prévision Budget 1981	-	2.983.900,00	2.983.900,00
(6) Opérations (engagements corrigés)	70.884.130,00	16.488.658,00	87.372.788,00
TOTAL 1 Non Affecté	78.222.175,41 + 4.864.485,09	22.011.869,44 + 1.863.722,96	100.234.044,85 + 6.728.208,05
TOTAL 2	83.086.660,50	23.875.592,40	106.962.252,90

(1) Voir détail dans tableau annexe 2.

(5) Voir détail dans tableau annexe 3.4.

(6) Voir détail dans tableau annexe 3.1.

References Etats	B10								B20				B30						
	Designation des Etats	Fiche d'opération	Répartition taxe par séance	Suivi engagements et liquidations par op.	Opérations de la taxe par séance par an	Suivi des engagements par séance en pourcentage	Suivi des contractants par opération	Suivi des financements extérieurs	Modifications des engagements			Analyse des engagements par région	Analyse des engagements par département	Analyse des engagements par région	Analyse par région et fin de	Opérations terminées	Opérations en cours	Situation des opérations par région	
N° des Etats	001	002	003	004	005	006	007	008			001	002	003	004			001	002	003
<u>Renseignements</u>																			
par opération	(x)	x	x			x	x										x	x	x
par séance	x	(x)	(x)	(x)	(x)														
par année	x		x	x	x			x			x	x							
par département	x																		(x)
par région											(x)	(x)	(x)	(x)					(x)
<u>Financements</u>																			
Total	x										x	x	x	x			x	x	x
T.P.F.G.	x	x	x	x	x						x	x	x	x			x	x	x
F. extérieurs	x						(x)				x	x	x	x			x	x	x
Modifications	x	x	x		x			(x)											
<u>contractants</u>																			
B.R.G.M.	x	x		x		x													
CETE	x	x		x		x													
AUTRES	x	x		x		x													
<u>Liquidations</u>																			
à régler	x		x	x	x	x											x	x	x
<u>Nature des opérations</u>	x										(x)	(x)	(x)						
Ressources R																			
Economie E																			
Valorisation V																			
Substitution S																			
Nuisances N																			
Pollut. nappes H																			
Et. réam. Exp. X																			
" Général G																			
" Ponctuel P																			
Trav. réam. T																			
Opérations div. D																			
<u>Situation opérations</u>																			
Terminées																	(x)		
en cours																		(x)	
récap. par région																		(x)	x

(x) tête de classification

(1) Renseignements qui entreront
- en informatique Courant 1981

TABLEAU D'ACTIVITE 1980
DES CHARGES DE MISSION

1. - BESOINS, RESSOURCES ET CONTRAINTES.

23.33.17	Granulats marins au large de la Gironde
25.40.5	Etude cadre sur le département des Landes
27.46.11	Opération Dordogne rivière propre dans le département de la Dordogne
23.68.9	Etude d'un schéma d'exploitation dans la région de Pont-le-Château
19.09.4	Vallée de l'Hers
19.09.5	Bilan du département de l'Ariège
19.12.3	Bilan du département de l'Aveyron
24.31.10	Etude Nord de Toulouse
24.31.11	Tarn dans le Haute-Garonne
24.31.12	Etude Sud de Toulouse
25.81.6	Bilan du département du Tarn
26.31.14	Contrainte hydrogéologique Haute-Garonne
27.82.7	Bilan Garonne (département du Tarn-et-Garonne)
31.86.7	Etude matériaux Vienne et Charente
29.23.3	Etude économique - Creuse

2. OPERATIONS DE REAMENAGEMENT.

Etudes de réaménagement

31.18	Etude de réaménagement à BLAGNAC
-	Etude de réaménagement à St-LAURENT-et-RENON (33)
-	Plaquette méthodologique sur réaménagement en étang de pêche
-	Etude potentialités écologiques des carrières
-	Etude d'installation de la grenouille verte
-	Etude et expérience d'utilisation des "fines" pour le réaménagement

Montage d'opérations de travaux

-	MARTOT et CRIQUEBEUF - réaménagement agricole curatif
31.27.8	Démonstration de réaménagement agricole pour la Haute-Normandie
80.8	WDIGNARUE - réaménagement curatif zone de détente
31.56.7	PLUMELIAU - réaménagement agricole curatif
29.25.7	VANDONCOURT - zone de détente
-	SI-MABOR - réaménagement front de taille (67)
29.45.10	ILE CHARLEMAGNE (ORLEANS) base de loisirs
-	LEPUIX-GY (90) - réaménagement front de taille
28.39.7	Démonstration de réaménagement agricole pour la FRANCHE-COMTE
-	RANTEIL - réaménagement agricole expérimental (81)
-	Démonstration de réaménagement agricole pour l'AQUITAINE (33)
-	Démonstration de réaménagement agricole pour MIDI-PYRENEES (81)
-	Réaménagement front de taille à MARCHAUX (25)
-	Démonstration réaménagement agricole terril à FERQUES (62)
-	PLAINE DES CHERES - zone de loisirs (69)
20.13.10	Réaménagement front de taille à MARSEILLE
EG.72-1	Expérience de reboisement à SUNDHOFFEN
54.17	Démonstration de réaménagement agricole pour la LORRAINE
-	AMBARES - zone de loisirs (33)
-	ISLE D'ABEAU - réserve ornithologique (38)
-	DOURGNE - réaménagement front de taille (81)
24.33.18	BEAUTIRAN
20.33.16	AMBARES
63.11	PUY DE LA VACHE
18.63.8	AUZAT-SUR-ALLIER - Zone écologique
11.3	MIREVAL LAURAGAIS - zone de détente, terrain de camping
11.2	MOUSSOULENS - zone de détente et de jeux
87:9	CHAILLAC - zone de détente et de loisirs
23.82.6	CAUSSADE - zone écologique et de loisirs
32.31.17	BLAGNAC - zone de loisirs et zone agricole
-	ORLEAT
-	Réflexion sur un schéma départemental d'approvisionnement de la Charente

.../...

Suivi d'opérations de travaux

22.66.9 Démonstration de réaménagement agricole pour l'ALSACE
 22.27.7 Expérience de réaménagement au VAUDREUIL
 17.89.7 CHARTOY - espace vert de lotissement
 16.77.8 Démonstration de réaménagement agricole à MISY-SUR-YONNE
 23.84.11 Démonstration de réaménagement agricole pour PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
 21.28.3 Démonstration de réaménagement agricole pour le CENTRE
 16.16.6 SEGONZAC - espace vert rural et moto-cross
 25.21.3 Démonstration de réaménagement agricole pour la BOURGOGNE
 22.02.12 Démonstration de réaménagement agricole pour le PICARDIE
 25.95.8 Expérience de réaménagement avec des ordures ménagères à BRUZ
 25.89.7 Démonstration de réaménagement agricole pour RHONE-ALPES
 28.63.10 NEBOUZAT
 16.16.4 ST-YRIEIX - réaménagement en plan d'eau
 16.16.5 NERSAC - terrain de sports
 17.86.4 BONNES
 27.79.3 NIDRT-SOUCHE - espace vert et jardin public
 28.86.5 DISSAY -
 32.86.6 BUXEUIL -
 32.86.7 CHATELLERAULT - réaménagement paysager et zone de loisirs

Contrôle d'opérations de travaux

22.71.7 CHAGNY- boisement
 20.71.6 CHAGNY - stand de tir
 18.89.8 CHICHERY - réaménagement agricole
 22.89.11 LINDRY - terrain de foot-ball
 20.50.4 LUCERNE D'OUTRE MER - décharge contrôlée
 4.14.1 PONT L'EVEQUE - base de loisirs
 12.76.7 JUMIEGES - plate-forme d'installations de traitement
 4.27.4 ST-NICOLAS D'ATTEZ - réserve ornithologique
 14.89.6 PONT SUR YONNE - baignade
 11.25.4 COURCELLES LES MONTBELIARD - espace de détente
 15.56.4 KERMINIHY - élimination décharge
 24.56.6 ERDEVEN - réaménagement curatif en zone de littoral
 16.78.3 MANTES-LA-JOLIE - zone de détente
 11.77.4 DOUE - réaménagement curatif près d'une chapelle classée
 18.94.4 VILLECRESNES - jardins familiaux et tir à l'arc
 16.41.4 THENAY-CHEVERNY - 21 sites, divers réaménagements
 22.03.4 ABREST - zone de pêche
 22.03.5 MOULINS - zone de loisirs, pêche et repos
 24.66.1 CLAIRA - réaménagement agricole
 23.30.4 VESTRIC et CANDIAC -
 26.34.3 FRONTIGNAN
 2.87.2 CONDAT-SUR-VIENNE
 26.87.8 JAVERDAT
 28.19.2 BRIVE - zone de détente
 12.81.3 DICOSA
 19.31.6 VILLENEUVE-TOLOSANE - baignade
 19.31.8 CLARAC - étang de pêche
 26.15.2 BOISSE-PENCHOT - aire de sports et de loisirs
 26.12.6 AUBIN -
 26.32.6 BONAS - lotissement communal
 31.18 MONTREJEAU - réaménagement agricole
 16.86.3 ST-GEORGES- LES-BAILLARGEUX

3. AUTRES ACTIONS MENEES EN PARALLELE

Elaboration d'un outil régional de coordination en AQUITAINE
 Opération LOIRE-ALLIER
 Opération DORDOGNE
 Opération ADOUR
 Opération GARDONNE

BRGM

SGM/DTG

OPERATIONS FINANCIÉES PAR LA TAXE PARAFISCALE
SUR LES GRANULATS

Annexe 6

Situation au: 31 12 1980
mise à jour le 9.01.81

SOMMES ATTRIBUÉES AU B.R.G.M., AUX PTS et Ch, AUX AUTRES OPÉRATEURS

Le tableau ne prend pas en compte les sommes attribuées au B.R.G.M. au titre de la gestion administrative et financière de la Taxe, à savoir : { 1975 : 189.139 F | 1977 : 691.674 F
1976 : 491.882 F | 1978 : 785.000 F

N° Révision	DATES DE DECISION	TOTAL ENGAGÉ (1)	REPARTITION CONNUE								RESTANT A REPARTIR (3)	0/3/1	ANNÉES
			TOTAL ATTRIBUÉ (2)	% 2/1	B. R. G. M (2.1)	% 2.1/1	PTS et Ch. (2.2)	% 2.2/1	AUTRES OPÉR. (2.3)	% 2.3/1			
2	29.10.75	2.389.000	2.389.000	100	1.560.500	65,3	460.500	19,3	368.000	15,4	-	0	1975
3	28.01.76	973.250	973.250	100	255.000	26,2	165.000	17,0	553.250	56,8	-	0	1976
4	18.02.76	1.415.500	1.415.500	100	469.625	33,2	318.375	36,6	427.500	30,2	-	0	
5	17.03.76	1.536.265	1.536.265	100	325.800	21,2	462.325	30,1	748.140	48,7	-	0	
6	25.05.76	1.383.820	1.383.820	100	318.410	23,0	545.410	39,4	520.000	37,6	-	0	
7	29.06.76	2.429.630	2.429.630	100	501.990	20,7	574.060	23,6	1.353.580	55,7	-	0	
8	20.09.76	1.484.900	1.484.900	100	393.135	26,5	552.805	37,2	538.960	36,3	-	0	
9	16.11.76	941.171	941.171	100	290.000	30,8	154.871	16,5	496.300	52,7	-	0	
10	17.12.76	1.203.900	1.203.900	100	304.750	25,3	178.000	14,8	721.150	59,9	-	0	
11	26.01.77	1.659.400	1.659.400	100	849.970	51,2	286.930	17,3	522.500	31,5	-	0	
12	22.03.77	1.032.730	1.032.730	100	321.587	31,1	122.860	11,9	588.283	57,0	-	0	
13	17.05.77	1.106.380	1.106.380	100	441.450	39,9	357.000	32,3	307.930	27,8	-	0	
14	23.06.77	3.166.800	3.166.800	100	654.000	20,7	456.235	14,4	2.056.565	64,9	-	0	
15	04.10.77	1.451.500	1.451.500	100	57.700	4,0	244.000	16,8	1.149.800	79,2	-	0	
16	29.11.77	6.318.650	6.318.650	100	1.382.000	21,8	140.000	2,2	4.796.650	76,-	-	0	
17	07.02.78	3.172.220	3.172.220	100	992.250	31,3	160.000	5,0	2.019.970	63,7	-	0	
18	19.04.78	4.042.383	4.042.383	100	1.600.770	39,6	539.630	13,3	1.901.983	47,1	-	0	
19	31.05.78	1.910.860	1.910.860	100	1.167.000	61,0	454.800	23,8	289.060	15,2	-	0	
20	27.06.78	2.257.600	2.257.600	100	928.100	41,5	654.500	29,2	655.000	29,3	-	0	
21	10.10.78	3.465.500	3.438.500	99,2	1.872.100	54,0	234.000	6,8	1.332.400	38,4	27.000	0,8	
22	05.12.78	3.768.655	3.561.655	94,5	1.301.858	34,6	407.161	10,8	1.852.636	49,1	207.000	5,8	
TOTAUX PAR ANNÉE													
1975		2.389.000	2.389.000	100	1.560.500	65,3	460.500	19,3	368.000	15,4	-	0	
1976		11.368.436	11.368.436	100	2.858.710	25,1	3.150.846	27,8	5.358.880	47,1	-	0	
1977		14.735.460	14.735.460	100	3.706.707	25,1	1.607.025	10,9	9.421.728	64,0	-	0	
1978		18.597.218	18.363.218	98,8	7.862.078	42,3	2.450.091	13,2	8.051.049	43,3	234.000	1,2	
TOTAL GÉNÉRAL		47.090.114	46.856.114	99,5	15.987.995	33,9	7.668.462	16,3	23.199.657	49,3	234.000	0,5	

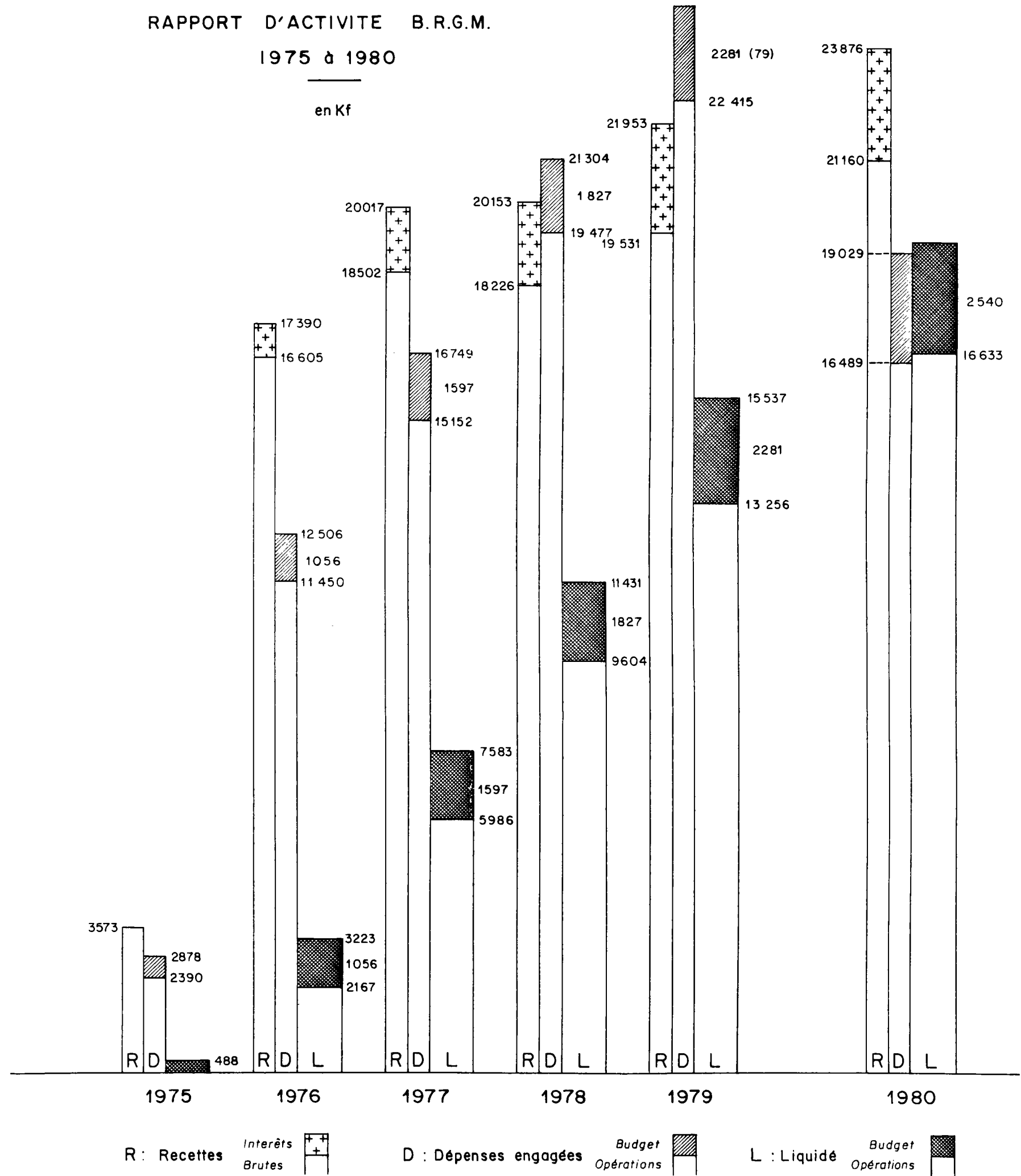
OPÉRATIONS FINANCIÈRES PAR LA TAXE PARAFISCALE SUR LES GRANULATS

SOMMES ATTRIBUÉES AU BRGM, AUX P^{ts} et CH., AUX AUTRES OPÉRATEURS

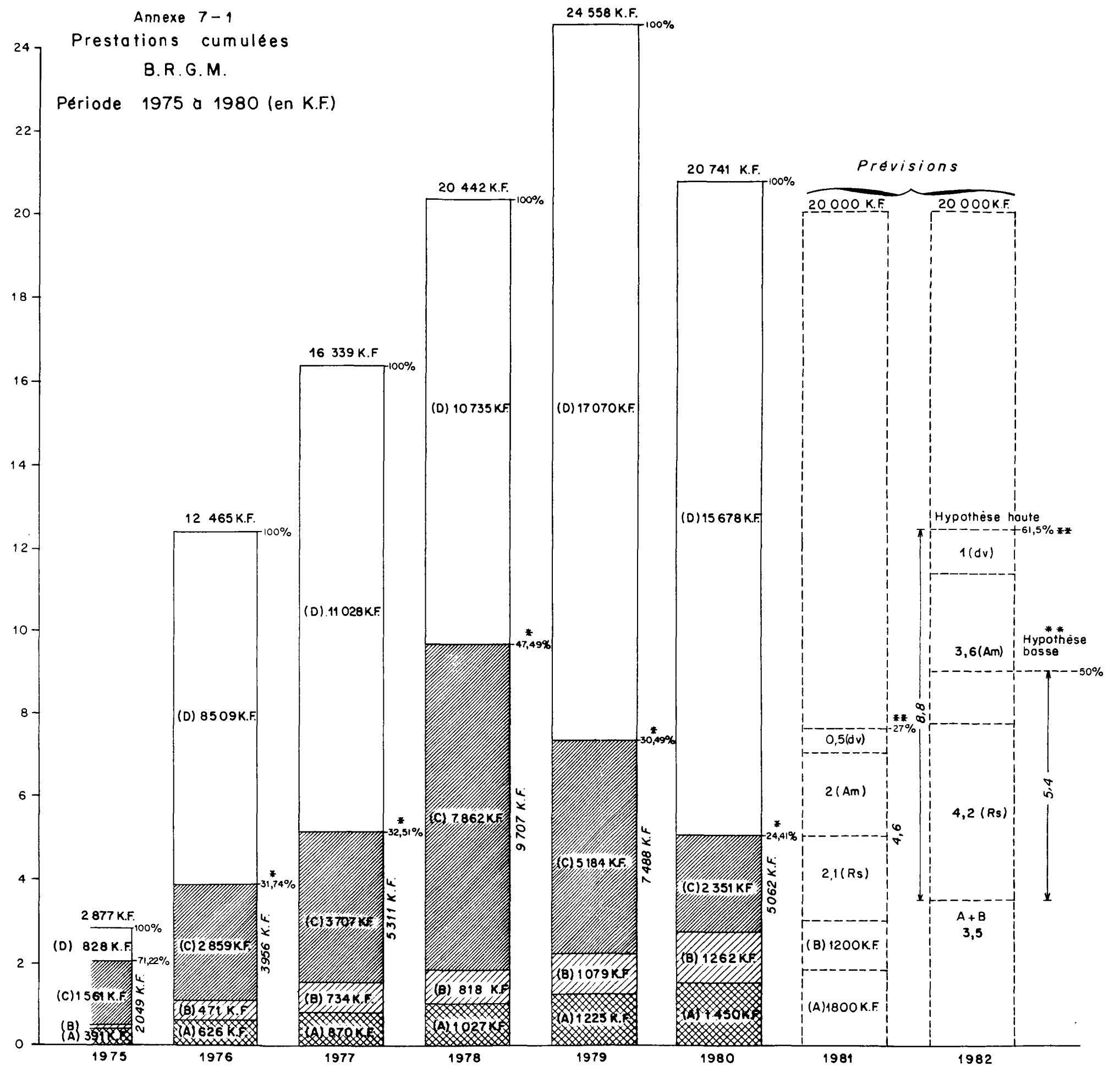
Le tableau ne prend pas en compte les sommes attribuées au B.R.G.M. (De 1975 à 1978: 2.184.508
 au titre de la gestion administrative et financière de la taxe, à savoir: en 1979: 959.000
 en 1980: 1.120.212
 et 1981:)

N° REVENUS	Dates de Décaison	Total engagé (1)	Répartition Connue						Restant à Répartir			
			Total Attribué (2)	% 4/1	B.R.G.M. (2.1)	% 2 1/2	P ^{ts} et CH. (2.2)	% 2 1/2	Autres opérateurs (2.3)	% 1 1/2	(3)	% 3/1
Report antérieur		47.090.114	46.856.114	99,5	15.987.995	33,9	7.663.462	16,3	23.199.657	49,3	234.000	0,5
23	12.03.79	4.467.952	3.142.652	69,7	677.820	15,2	1.181.342	26,4	1.253.490	28,0	1.355.300	30,3
24	11.05.79	5.480.338	4.803.258	87,6	200.1820	36,5	783.018	14,3	2.018.420	36,8	677.080	14,4
25	21.06.79	3.720.890	3.585.890	96,4	1.064.000	28,6	310.000	8,3	2.211.890	59,5	135.000	3,6
26	25.09.79	3.699.239	2.999.239	81,0	508.000	13,7	66.000	1,7	2.425.239	65,5	700.000	19,0
27	12.12.79	4.885.700	4.185.700	85,7	932.630	19,1	538.030	11,0	2.715.000	55,6	700.000	14,3
28	27.02.80	5.400.918	2.973.918	55,1	585.500	10,9	637.665	11,8	1.750.753	31,4	2.427.000	44,9
29	13.05.80	6.062.650	4.075.900	67,2	1.442.400	23,8	882.720	14,5	1.750.780	28,9	1.986.750	31,8
31	15.10.80	3.433.187	810.638	23,6	243.000	7,1	98.000	2,8	469.638	13,7	2.622.549	76,4
32	03.12.80	3.131.800	431.900	13,8	80.000	2,6	-	-	351.900	11,2	2.699.900	86,1
TOTAUX PAR ANNÉE												
1977		22.254.119	18.686.739	83,9	5.184.270	23,30	2.878.430	12,9	10.624.039	47,71	3.567.380	16,03
1980		18.022.555	8.292.356	46,0	2.350.900	23,04	1.618.435	19,8	4.323.021	23,98	9.736.199	54,0
1981												
TOTAL GÉNÉRAL		83.372.788	73.835.209	84,5	23.523.165	26,9	12.165.327	14,9	38.146.717	43,6	13.537.579	15,6

Annexe 7
 RAPPORT D'ACTIVITE B.R.G.M.
 1975 à 1980
 en Kf



Annexe 7-1
 Prestations cumulées
 B.R.G.M.
 Période 1975 à 1980 (en K.F.)



(A) Budget B.R.G.M.
 (B) Budget C.T.M.C.C. (Collecte)
 (C) Total des opérations attribuées au B.R.G.M.
 (D) Total des opérations hors B.R.G.M.

** Estimées

24,41% * O.P. B.R.G.M. + BUDGET + C.T.M.C.C.

Total des engagements
 Rs Ressources
 Am Aménagement
 dv Divers

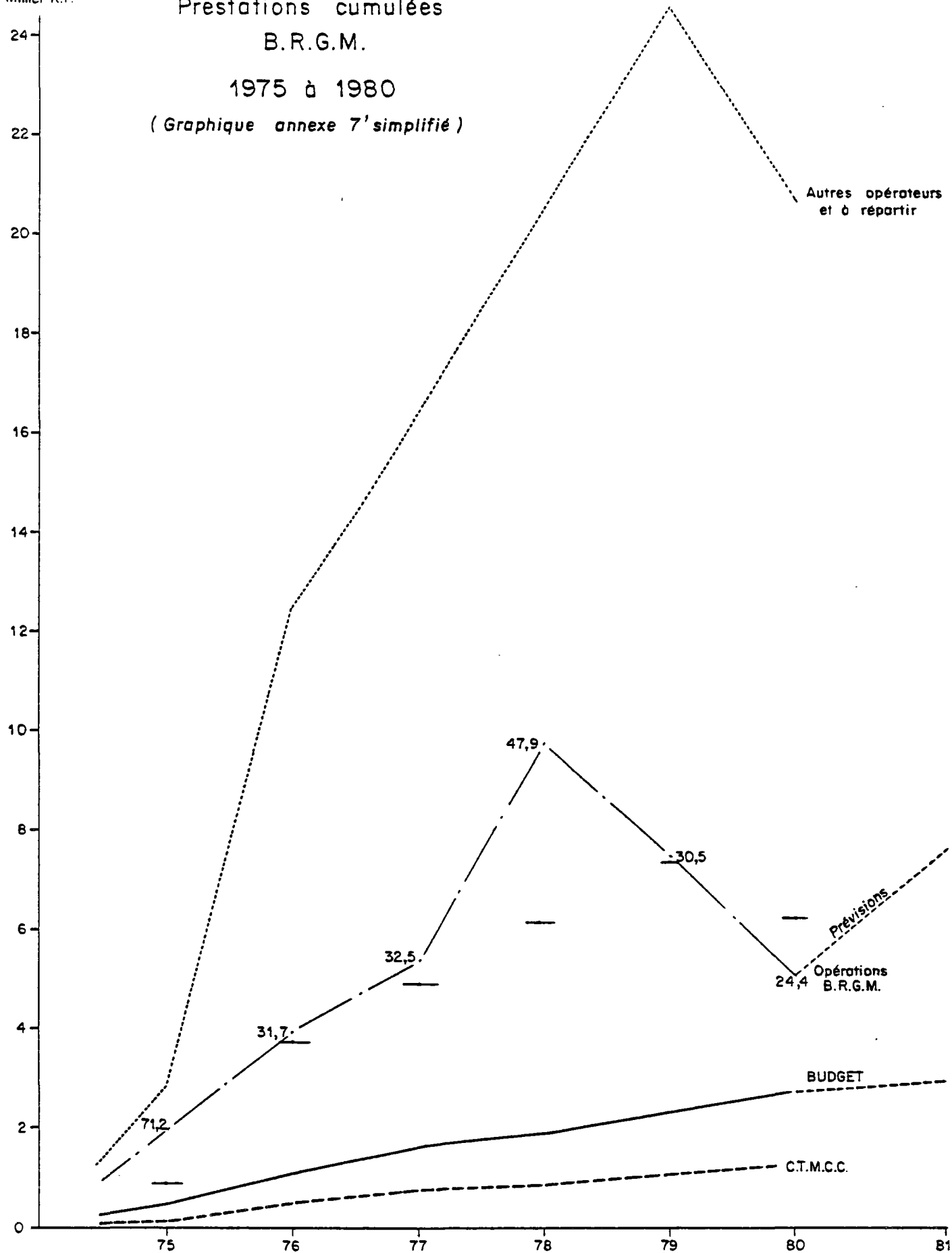
Annexe 7-2
Prestations cumulées

B.R.G.M.

1975 à 1980

(Graphique annexe 7' simplifié)

Millier K.F.



— Objectif 30 % des engagements
 $\frac{31,7}{\text{Total engagements}}$ % Op. B.R.G.M. + BUDGET + C.T.M.C.C.